

**Institut international des Nations Unies de recherche et de formation  
pour la promotion de la femme  
INSTRAW**

***Questions et préoccupations sexospécifiques liées au  
financement du développement***

préparé pour INSTRAW  
par  
Maria Floro, Nilufer Çağatay, John Willoughby et Korkut Ertürk

**Document occasionnel INSTRAW n°3**  
Novembre 2003

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leur autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les opinions exprimées sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'ONU ou d'INSTRAW.

=====

#### **REMERCIEMENTS:**

INSTRAW souhaite remercier les membres du Réseau inter-institutions des Nations Unies sur les femmes et la parité entre les sexes (IANWGE), et plus particulièrement le Fonds monétaire international (FMI) pour la révision du texte et ses commentaires.

=====

#### Les auteurs:

**Maria Floro** est Professeur associé du Département d'économie, à l'Université américaine.

**Nilufer Çağatay** est Professeur associé du Département d'économie, à l'Université de l'Utah.

**John Willoughby** est Professeur associé du Département d'économie, à l'Université américaine.

**Korkut Ertürk** est Professeur associé et président du Département d'économie à l'Université de l'Utah.

## **TABLE DES MATIERES**

- I. Introduction
- II. Principales perspectives théoriques et tendances empiriques
- III. Monterrey: Consensus ou Controverse?
  - A. Aperçu du processus préparatoire
  - B. Les principaux axes d'intervention du Consensus de Monterrey: bref rappel
- IV. Analyse sexospécifique du Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement
  - A. Mobilisation de ressources financières nationales au service du développement
  - B. Mobilisation de ressources internationales au service du développement
  - C. Le commerce international, moteur du développement
  - D. Renforcement de la coopération financière et technique internationale pour le développement
  - E. La dette extérieure
  - F. Règlement des problèmes systémiques
  - G. Mécanismes de suivi du Consensus de Monterrey
- V. Stratégies et mesures proposées pour affronter les questions sexospécifiques
  - A. Stratégies et mesures proposées à l'intention des gouvernements et des instances internationales
    - 1. mobilisation nationale des ressources
    - 2. mobilisation internationale des ressources
    - 3. commerce international
    - 4. renforcement de la coopération financière et technique internationale pour le développement
    - 5. dette extérieure
    - 6. problèmes systémiques
  - B. Stratégies proposées pour les associations féminines et les organisations de la société civile
  - C. Domaines de recherche et de formation proposés

Annexe A

Bibliographie

## Sigles

APD	Aide publique au développement
BM	Banque mondiale
BPM	Biens publics mondiaux
BPA	Plateforme d'action de Beijing
CNUCED	Conférence des Nations sur le commerce et le développement
CPI	Cour pénale internationale
CSLP	Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté
ECOSOC	Conseil économique et social des Nations Unies
FdD	Financement du développement
FMI	Fonds monétaire international
HDN	Human Development Network
HIPC	Initiative en faveur des pays pauvres très endettés
IDE	Investissements directs étrangers
ICFdD	Conférence internationale sur le financement du développement
ICPD	Conférence internationale des Nations Unies sur la population et le développement
INSTRAW	Institut international des Nations Unies de recherche et de formation pour la promotion de la femme
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODM	Objectifs de développement du Millénaire
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisation de la société civile
PMA	Pays moins avancés
PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPTTE	Pays pauvres très endettés
PrepCom	Réunions du Comité préparatoire ONU
SWAP	Approches sectorielles
TPR	Examen des politiques commerciales
TTM	Taxe sur les transactions monétaires
UNDAW	Division des Nations Unies pour la promotion de la femme
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de Développement des Nations Unies pour la femme
VIH/SIDA	Virus de l'immunodéficience humaine / Syndrome d'immunodéficience acquise
WEDO	Women's Environment and Development Organisation
ZFE	Zone franche d'exportation

## I. INTRODUCTION

La Conférence internationale des Nations Unies sur le financement du développement (ICFdD), tenue à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002, a été convoquée conjointement par l'ONU, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), afin d'examiner la meilleure manière de mobiliser et d'acheminer les ressources financières pour honorer les engagements internationaux pris aux précédentes conférences et sommets des Nations Unies des années 90, y compris les Objectifs de développement du Millénaire - ODM (voir encadré 1). Suite à la crise économique d'Asie de l'Est de 1997, les problèmes pressants consistant à renforcer la cohérence du système économique international et à assurer une meilleure représentation des pays en développement au sein des principales instances internationales et institutions économiques ont été soulevés à la Conférence.

Si, auparavant, les questions financières de la sorte étaient généralement traitées au niveau "technique", la Conférence de Monterrey se proposait de réunir pour la première fois des responsables politiques de haut niveau, des représentants de la société civile et du secteur des affaires du monde entier. En tant que telle, elle se promettait d'esquisser de nouvelles dimensions de coopération internationale pour appuyer financièrement les engagements pris à l'échelle internationale et agir en faveur de l'égalité des sexes, l'élimination de la pauvreté et l'autonomisation des femmes.

Un long processus préparatoire a précédé la conférence, avec quatre réunions du Comité préparatoire (PrepCom) convoquées en deux ans faisant intervenir un grand nombre d'acteurs nationaux et internationaux qui ont échangé leurs opinions sur le financement du développement. Ces réunions ont vu la participation de chefs d'État, de ministres des affaires étrangères, de ministres des finances et du commerce ainsi que de représentants des Nations Unies, des institutions de Bretton Woods et de l'OMC, sans oublier les Organisations de la société civile (OSC) et le secteur des affaires. Le Consensus de Monterrey de la Conférence internationale pour le financement du développement<sup>1</sup> (ci-après dénommé Consensus de Monterrey) a constitué la résolution finale adoptée à la clôture de la conférence. Il portait sur les questions de financement réparties en six volets:

- mobilisation de ressources nationales,
- mobilisation de ressources étrangères,
- commerce international,
- aide au développement,
- dette extérieure,
- problèmes systémiques de gouvernance mondiale.

**ENCADRE 1**  
**LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DU MILLENAIRE**

1. Éliminer l'extrême pauvreté et la faim dans le monde	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire de moitié le nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour</li> <li>• Réduire de moitié le nombre de personnes victimes de la faim</li> </ul>
2. Assurer l'éducation primaire pour tous	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Donner à tous les enfants- garçons et filles- les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires</li> </ul>
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire, de préférence d'ici 2005, et à tous les niveaux en 2015 au plus tard.</li> </ul>
4. Réduire la mortalité infantile	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire des deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans</li> </ul>
5. Améliorer la santé maternelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire des trois quarts le taux de mortalité maternelle</li> </ul>
6. Combattre le VIH /SIDA, le paludisme et autres maladies	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stopper la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance actuelle</li> <li>• Stopper et inverser l'incidence du paludisme et d'autres maladies</li> </ul>
7. Garantir un environnement durable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes des pays; inverser la tendance à la déperdition des ressources.</li> <li>• Réduire de moitié le nombre de personnes n'ayant pas accès de façon durable à l'eau potable</li> <li>• Améliorer sensiblement les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants des taudis, d'ici à 2020.</li> </ul>
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier ouvert qui soit bien réglementé, prévisible et non discriminatoire. Ceci comprend un souci de bonne gouvernance, de développement et de réduction de la pauvreté- tant à l'échelle nationale qu'internationale.</li> <li>• Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, notamment: l'exemption de tarifs douaniers et de contingents pour leurs exportations; un allègement ultérieur de la dette pour les pays pauvres très endettés; l'annulation de la dette bilatérale officielle; et une aide publique au développement plus généreuse pour les pays résolus à réduire la pauvreté</li> <li>• Assurer les besoins spécifiques des pays enclavés et des petits États insulaires en développement</li> <li>• Traiter tous les problèmes de dette des pays en développement par des mesures nationales et internationales propres à rendre l'endettement viable à long terme</li> <li>• En coopération avec les pays en développement, créer des emplois acceptables et productifs pour les jeunes</li> <li>• En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels accessibles et abordables pour les pays en développement</li> <li>• En coopération avec le secteur privé, mettre les avantages des nouvelles technologies— en particulier celles de l'information et de la communication— à la portée de tous.</li> </ul>

Encadré (suite)

Les 191 États membres des Nations Unies se sont engagés à atteindre les buts ci-dessus d'ici l'an 2015.

Tant le processus préparatoire que la Conférence en elle-même ont constitué une occasion unique d'affronter le problème de la mobilisation des ressources pour le développement dans la coopération multilatérale dans un monde de plus en plus globalisé et interdépendant.<sup>2</sup> Désormais, un consensus s'est dégagé à l'échelle internationale sur un certain nombre d'objectifs de développement. Toutefois, nombre de ces objectifs – comme l'éradication de la pauvreté,

l'égalité entre les sexes, la viabilité écologique et les droits de la personne– demeurent difficiles à atteindre pour de multiples raisons, à commencer par le manque de:

- a) ressources affectées à ces objectifs;
- b) adhésion politique de la part de nombreux gouvernements à ces objectifs, au-delà des bonnes paroles;
- c) cohérence entre les politiques macroéconomiques et d'autres programmes appuyant ces buts de développement; et
- d) ce qu'on décrit souvent, par euphémisme, comme "environnement international favorable" qui permettrait aux gouvernements d'élaborer des politiques cohérentes et transversales qui mettraient l'individu au centre des processus de développement.

La Conférence sur le FdD se promettait d'instaurer une coopération internationale pour trouver de nouveaux moyens de générer les ressources dont le monde a besoin pour répondre à ses objectifs de développement plus pressants. Comme le rappelait le Consensus de Monterrey:

*“Les pays étant de plus en plus dépendants les uns des autres sur le plan économique, il y a lieu d'adopter une conception globale des problèmes nationaux, internationaux et systémiques interdépendants que pose le financement du développement- un développement durable soucieux de la parité entre les sexes et à visage humain- aux quatre coins de la planète”* (UN 2002a, paragraphe 8).

La Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 (CIPD) tenue au Caire, et la série de quatre conférences mondiales sur la femme à partir de 1975, dont le point d'orgue a été la Conférence de Beijing de 1995, ont constitué les principales enceintes mondiales où le souci d'autonomisation des femmes et d'égalité entre les sexes s'est manifesté à plusieurs reprises. En outre, les ODM fixés en 2000 par l'Organisation des Nations Unies, portaient aussi sur la parité entre les sexes et l'autonomisation des femmes<sup>3</sup> (voir encadré 1). Mais on trouve l'expression la plus universelle du souci de promotion de l'émancipation des femmes et de la parité entre les sexes dans la Plateforme d'action de Beijing (BPA), qui a été entérinée en 1995 par 189 pays. La BPA avait donné mandat à tous les gouvernements et institutions internationales d'inscrire une perspective sexospécifique dans leurs programmes et politiques, et constituait également la base pour "intégrer l'égalité des chances entre les sexes" à l'ONU en tant qu'institution, ainsi qu'à l'ensemble de ses politiques et ses programmes. Vu notamment le manque de progrès dans la réalisation des objectifs de la BPA (Nations Unies 2000a)<sup>4</sup> qu'a fait ressortir l'examen quinquennal, l'incorporation des perspectives sexospécifiques dans la Conférence peut être considérée comme un accomplissement significatif vers l'atteinte de ces objectifs. Plusieurs divisions et organismes des Nations Unies, comme le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et la Division des Nations Unies pour la promotion de la femme (UNDAW) ont travaillé activement avec les gouvernements et les OSC, en particulier le Caucus des femmes et ses organisations membres, pour s'assurer que les questions féminines sont au centre de la Conférence et des mécanismes de suivi.<sup>5</sup>

En dépit de tous ces efforts, le Consensus de Monterrey n'a guère reçu une vaste adhésion, en particulier de la part des OSC et des groupes de femmes. Durant la session plénière de la conférence, le Secrétaire général de l'ONU Kofi Annan a fourni une évaluation optimiste dans son Rapport final<sup>6</sup>, tout en reconnaissant nombre des critiques formulées au Consensus de Monterrey (paragraphe 36 et 37). A son avis, certaines des "lacunes" du résultat final émanaient d'un examen insuffisant:

- des moyens de remédier aux fossés qui se creusent entre nantis et démunis dans le cadre d'une mondialisation axée sur le commerce,
- des "questions sociales" comme l'intégration de l'égalité des chances entre hommes et femmes, le financement des programmes sociaux,
- des biens publics mondiaux et leur financement par d'éventuelles nouvelles formes de taxation, et
- de l'annulation totale de la dette extérieure pour les pays à faible revenu.

Par ailleurs, la Conférence n'est parvenue à fixer ni un échéancier, ni un mécanisme institutionnel de mise en oeuvre du Consensus. En contrepartie, le document final a été bien reçu par les Institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du Commerce, essentiellement parce qu'il défendait la libéralisation du marché comme stratégie souhaitable de développement.<sup>7</sup>

L'objectif de ce document de référence est d'utiliser une *approche sexospécifique* dans l'examen des stratégies de financement du développement approuvées dans le Consensus de Monterrey de 2002. L'article s'efforce d'identifier ce qui doit être accompli pour veiller à l'incorporation des démarches tenant compte des sexospécificités dans les mécanismes de suivi de la Conférence, ainsi que dans les plus vastes efforts mondiaux de justice économique et de parité entre les sexes, de paix et de droits de l'homme.

Le document est organisé comme suit: la Section II examine les différentes perspectives théoriques et mécanismes empiriques sur le lien entre financement et développement. Ce chapitre comprend également une discussion des principales interactions entre femmes, finances et développement. La Section III porte sur le processus préparatoire qui a conduit à la Conférence et les controverses soulevées à son encontre. La Section IV se penche d'un point de vue sexospécifique, sur la cohérence des différents grands axes énoncés dans le document du Consensus de Monterrey. Par ailleurs, dans cette section, sont mises en exergue les dimensions sexospécifiques des questions et préoccupations au niveau mondial, macro et intermédiaire, en rapport aux six thèmes du document final, tandis que leurs incidences pour la parité hommes-femmes sont évaluées. La Section V conclut par un examen des recommandations d'action et des stratégies proposées pour les principaux détenteurs d'enjeux, notamment les gouvernements, les organes internationaux et les organisations de la société civile, en particulier les groupes de femmes.

Citons parmi les principales conclusions du document:

- Les politiques de libéralisation du marché sur lesquelles se fondent une bonne partie des actions recommandées par le Consensus de Monterrey se sont heurtées à l'objectif déclaré de la Conférence, de "promouvoir à l'échelon national et mondial des systèmes économiques reposant sur les principes de la justice, de l'équité, de la démocratie, de la participation, de la transparence, de la responsabilité et de l'ouverture" (paragraphe 9). L'approbation sans réserve des politiques de libéralisation du marché ne tient guère compte des conséquences adverses et des coûts sociaux de ces politiques dans le monde au cours des deux dernières décennies.
- Le Consensus de Monterrey cite comme objectif important la promotion de l'émancipation des femmes et de l'égalité des sexes mais n'accorde guère une attention suffisante à la réalisation de ces objectifs de développement et d'autres. Ceci se traduit

par la pénurie générale de propositions concrètes et de mécanismes suivant un échéancier.

- Les principaux axes d'intervention recommandés dans le document final comme politiques macro-économiques valides s'associent au type de politiques d'ajustement structurel habituellement liées au Consensus de Washington\*. Toutefois, les préoccupations sexospécifiques et les conséquences négatives distributionnelles de ces politiques ne sont jamais examinées et la possibilité que les grands axes d'intervention proposés puissent alimenter l'inégalité et les présupposés sexistes est ainsi ignorée.
- Par rapport à chacun des six domaines d'intervention, un certain nombre d'autres interventions qui pourraient promouvoir l'émancipation des femmes et l'égalité entre les sexes est précisée dans le contexte général du financement du développement.

Enfin, sur la base de son analyse par sexe, ce document invite les gouvernements et les institutions internationales à reconnaître le rôle crucial des groupes de femmes et leurs contributions économiques aux secteurs marchands et non marchands de l'économie, alors qu'ils se penchent sur les moyens de financer le développement et examinent les politiques relatives— commerciales, fiscales, financières.

## **II. Principales perspectives théoriques et tendances empiriques**

Cette section décrit les différentes approches théoriques de stratégies du financement du développement ainsi que les grandes tendances économiques à l'échelle mondiale sur lesquelles se fondent certaines des controverses soulevées par le Consensus de Monterrey. Plus particulièrement, l'approche de libéralisation du marché associée au Consensus de Washington et toute une série de perspectives hétérodoxes -notamment post-keynésiennes, structuralistes, institutionnalistes et féministes- sont présentées brièvement. La section jette également un regard sur les incohérences et les imperfections sexospécifiques que comportent souvent les principaux axes d'intervention du Consensus de Monterrey. Une brève description du processus et des axes d'intervention figure ci-après.

Le Consensus de Monterrey renferme de graves contradictions car il associe le cadre de développement humain à une perspective de libéralisation des marchés. Il ne prête guère attention aux problèmes de la condition féminine en relation aux effets des politiques macro-économiques formulées par le Consensus de Washington.

Les politiques économiques et les stratégies de développement en général sont rarement, pour ne pas dire jamais, neutres du point de vue sexospécifique (UNIFEM 2000; Çağatay, Elson et Grown 1995; Grown, Elson et Çağatay 2000). Il en est de même pour les politiques macro-économiques et celles portant sur le commerce et les finances internationales. Au cours des quinze dernières années, les économistes féministes ont recensé des discriminations multiples dans les politiques d'ajustement structurel et de stabilisation macroéconomique (voir Sen et Grown 1985; Beneria et Feldman 1992; Gladwin 1991; Beneria 2001; Bakker 1994; Elson 1991, 1993; Secrétariat du Commonwealth 1989; et Sparr 1994, entre autres). Premièrement, ces politiques n'ont porté à aucune progression des taux de croissance qui aurait pu favoriser tous les segments de la population, y compris les pauvres et les groupes marginalisés. A l'ère de la

---

\* Partant du principe que la libéralisation financière et la privatisation, la prudence fiscale, la libéralisation des échanges et des comptes de capitaux sont un moteur de croissance économique.

mondialisation, les taux de croissance des pays individuels dans l'économie mondiale ont été en moyenne inférieurs à ceux des décennies précédentes, tandis qu'augmentaient les inégalités existant entre les pays riches et pauvres, entre les travailleurs qualifiés et non qualifiés, entre les hommes et les femmes, et entre les ménages au sein d'un même pays (voir Singh 2002; Weisbrot et al. 2001; Rodrik 1997, 2001; Çağatay 2002; Milanovic 2003, etc). Dans la plupart des pays, les nombres de personnes vivant dans la pauvreté sont demeurés constants ou ont augmenté. L'économie mondiale est devenue plus sujette aux crises financières, car les flux de capitaux à court terme traversent les frontières à la vitesse de l'éclair et bouleversent les vies de millions de personnes, comme on a pu le constater durant la crise asiatique.

Tout ceci s'est traduit par une intensification de l'insécurité économique et de la vulnérabilité, portant souvent à des bouleversements sociaux et à la violence. Désormais, même une étude du Fonds monétaire international atteste que "des niveaux faibles ou modérés d'intégration financière *peuvent avoir* (italique des auteurs) exposé certains pays à des fluctuations de la consommation encore plus grandes que celles de la croissance celle de la croissance". Ainsi, si les données ne prouvent pas que la mondialisation financière a favorisé la croissance, il est avéré qu'elle pourrait avoir donné lieu, dans certains pays, à une plus grande instabilité de la consommation (Prasad et al 2003:6).<sup>8</sup> Ainsi, en particulier d'un point de vue de développement humain durable, les résultats économiques de la libéralisation du marché et de la mondialisation ont été plutôt "décevants". En outre, contrairement aux prévisions exprimées dans le Consensus de Monterrey, ces types de politiques économiques ont aussi été "invalidants" pour les gouvernements nationaux.

En dépit de ces "résultats décevants" et des enjeux posés par les économistes hétérodoxes, dans les milieux décisionnels, on n'a guère approfondi la question de savoir, au cours des trente dernières années, si d'autres politiques pourraient fonctionner mieux que les solutions habituelles dans la mobilisation des ressources et la stimulation de la croissance.

Le Consensus de Washington part du postulat que la libéralisation financière et la privatisation, la prudence fiscale, la libéralisation des échanges et des comptes de capitaux sont des moteurs de croissance économique. Il soutient qu'une plus forte croissance requiert un accroissement des investissements, qui, à son tour, exige une intensification de l'épargne. L'épargne nationale et étrangère est mieux mobilisée par un secteur financier étendu et bien assis.<sup>9</sup> Ainsi, la principale prescription invite les pays en développement à "élargir et approfondir" leur secteur financier. Il prétend que ceci ne peut être accompli qu'en libéralisant et déréglementant leurs marchés financiers, ce qui permettrait non seulement de développer leurs marchés d'actions/capitaux propres, mais aussi de laisser pénétrer des banques étrangères et off-shore.

Les travaux de R. McKinnon (1973) et E. Shaw (1973) ont été l'assise intellectuelle de cette école de pensée fondée sur l'argument central que le retard du processus de développement était imputable à la *répression financière* sous la forme de contrôles des taux d'intérêt et de subventions, et aux distorsions des taux de change. Il s'ensuit que pour relancer la croissance économique, il faut une libéralisation financière, à savoir éliminer toutes les distorsions comme les programmes de crédit sélectifs ou ciblés et le contrôle des taux d'intérêt. Dans les années 80 et 90, cet argument de base a été soutenu par l'incorporation de théories de croissance endogènes dans les modèles de développement du secteur financier,<sup>10</sup> où l'on estime que l'intégration financière liée à la libéralisation des marchés de capitaux a un rôle déterminant dans la mobilisation de l'épargne qui finance l'investissement.

Les années 80 et 90 ont été dominées par la pensée néo-libérale, qui a été pourtant remise en question dans les cercles universitaires et au sein de la société civile. Une documentation copieuse sur l'instabilité financière et les crises financières des keynésiens, post-keynésiens, structuralistes et institutionnalistes a soulevé des questions épineuses sur les axiomes, la méthodologie et les fondations théoriques des modèles néolibéraux.<sup>11</sup> Les expériences de pays en développement qui ont libéralisé leur secteur financier au cours des deux dernières décennies ont servi de toile de fond à ces évaluations critiques et enjeux.

Cet ensemble croissant d'études dans une perspective hétérodoxe montre les effets négatifs des mouvements de capitaux non réglementés et la libéralisation des marchés financiers sur l'épargne, l'investissement, la production et la croissance du marché, et remet en question la thèse de McKinnon et Shaw de la répression financière (ex. Arestis et al. 2002). L'instabilité accrue du marché et les effets de contagion qui ont été observés dans une grande partie de l'Asie de l'Est, de l'Amérique latine et des économies en transition au cours des dernières années ont incité le FMI à demander, dans un récent document, de réexaminer le bien-fondé des politiques de libéralisation financière, tout du moins pour les pays pauvres.

A ce jour, les liens entre finance, genre et distribution n'ont guère été étudiés de près. Si le thème de finance et distribution a attiré l'attention ces dernières années, l'accent principal a été mis sur les effets des courants financiers ou des politiques sur la croissance économique et l'impact de la croissance sur la distribution des revenus.<sup>12</sup> Une lacune commune à toutes ces études a été le postulat implicite que la croissance (du marché) économique est le principal, voire le seul, facteur causal d'accroissement des capacités humaines. Ainsi, d'autres influences importantes sont généralement ignorées, de même que le fait que l'accroissement des flux de ressources financières peut être source de plus vastes opportunités au prix de plus grands risques. Plutôt que sur un développement durable, équitable et sensible aux spécificités des hommes et des femmes, la libéralisation financière pourrait bien déboucher sur la stagnation économique ou une croissance inéquitable et asymétrique. Les effets distributionnels des stratégies de financement – sur les pays, les classes, et les hommes et les femmes – ont leur importance.

Un nombre croissant d'économistes féministes s'est mis à approfondir ces questions, soulevant le rôle fondamental des relations entre les sexes dans la détermination des résultats de développement (voir Ertürk et Çağatay 1995; Singh et Zammit 2000; Braunstein 2000; Çağatay 1996; Çağatay, Elson et Grown 1995; Elson et Çağatay 2000; Fontana et Wood 2000; Floro 1995, 2001a). Elles soutiennent que les effets premiers des décisions de politique économique et financière sur les conditions sociales dépendent de l'interaction complexe entre les secteurs marchands et non marchands de l'économie. Elles soulignent en particulier le rôle important que les normes sexospécifiques jouent dans ce processus d'interaction entre ces deux sphères de l'économie. La prise de décisions et la division de la main d'œuvre par sexe au sein du ménage dépendent fortement des rôles dévolus par la société aux deux sexes, déterminant les opportunités et les contraintes pour chacun dans l'accès et la participation au marché.

Les faits observés de par le monde montrent que la participation des femmes à l'économie de marché a influé de diverses manières sur leurs vies. Mais ils montrent aussi que leurs expériences étaient quasiment toujours différentes de celles des hommes. Ainsi, les politiques macro-économiques et stratégies de développement peuvent entretenir, voire renforcer les asymétries et préjugés sexistes s'ils ne sont pas systématiquement et globalement traités dans la formulation et la mise en œuvre des politiques.

Financer le développement – que ce soit en mobilisant des ressources nationales ou internationales, en exploitant les gains du commerce, en encourageant la coopération financière internationale ou en tirant parti des emprunts externes – implique le transfert de fonds entre pays, secteurs, institutions, ménages et individus. Ceci se fait par le biais de politiques économiques qui déterminent toute une gamme d’institutions et de structures servant de vecteurs, d’intermédiaires et/ou de facilitateurs. Tout comme elles influencent la mobilisation et l’allocation des ressources pour différents usages, elles déterminent également qui contrôle ces ressources. Ainsi, en transférant le contrôle des ressources entre les groupes, elles ont pour effet de modifier la structure de pouvoir à la base des relations économiques, disons entre le gouvernement et le secteur privé, entre les investisseurs étrangers et le pays hôte, entre les firmes exportatrices et les travailleurs, entre les femmes et les hommes, et ainsi de suite. C’est dans ce sens que les stratégies de financement ont toujours un contenu social (Elson et Çağatay 2000).

On ne peut appréhender correctement les effets sur les femmes des différentes stratégies de financement du développement si l’analyse économique est axée exclusivement sur les activités marchandes monétisées. L’interaction entre les secteurs non marchands et marchands de l’économie implique des transferts de ressources, des décisions en matière d’affectation de la main d’œuvre ainsi que la complémentarité et la substituabilité des biens et services produits dans ces deux secteurs (Floro 1995, 1997). La sphère non marchande de l’économie (dénommée secteur reproductif) est un aspect important de la vie économique qui dispense une vaste palette de biens et services qui vont des soins aux enfants, aux malades et aux personnes âgées, à l’économie domestique, de la collecte de l’eau à la préparation des repas.<sup>13</sup> Elle repose sur le travail non rémunéré, auquel contribuent en très grande majorité les femmes. Les biens et services produits dans le secteur non marchand n’ont pas de valeur monétaire, mais sont malgré tout indispensables à la reproduction sociale de la main d’œuvre et du développement humain. Ces activités économiques “invisibles” sont de fait tout aussi importantes pour le fonctionnement des marchés que les marchés le sont pour celui du secteur reproductif. Il y a par conséquent lieu de procéder à un examen minutieux des effets des politiques macro-économiques sur les secteurs marchands et non marchands pour une pleine évaluation des effets distributionnels ainsi que sur les incidences sur les femmes du processus de développement et de ses mécanismes de financement.

### III. MONTERREY: CONSENSUS OU CONTROVERSE?

Cette section traite du processus préparatoire qui a porté à la Conférence et au Consensus de Monterrey à la lumière des débats sur le financement du développement qui ont eu lieu entre universitaires, OSC, y compris groupes de femmes, et décideurs. Elle permet de comprendre le contexte politique et institutionnel dans lequel a été examinée la question de la mobilisation des ressources financières. Cette section montre également les difficultés ainsi que les enjeux que comporte la création d’une alliance entre les différentes parties prenantes pour aborder de façon efficace et *cohérente* les objectifs de la Conférence.

#### A. *Aperçu du processus préparatoire*

Comme il a été dit plus haut, le Consensus de Monterrey a constitué le point d’orgue d’un processus qui a duré deux ans, au terme de quatre sessions du Comité préparatoire. A noter en particulier l’issue de la deuxième moitié de la troisième réunion PrepCom, tenue du 15 au 19 octobre 2001, qui a constitué un tournant dans la révision du ton général de l’avant-projet du

Facilitateur. Au cours de cette réunion, la discussion a débuté par un examen du document, publié en septembre 2001. En tant que première tentative de document définitif, le document a réuni les principaux points de concorde ressortis des discussions préliminaires des PrepCom, et affronté l'ensemble des six thèmes du dialogue FdD dans le cadre plus ample de la "mondialisation équitable" et des mécanismes de suivi.

Dans l'ensemble, le document du Facilitateur mettait davantage l'accent sur l'importance du contenu social et de l'équité dans le financement du développement (Floro 2001b). Les réactions des délégués des Gouvernements à l'avant-projet divergeaient sensiblement durant la troisième PrepCom. S'exprimant au nom des G-77 et de la Chine, l'Ambassadeur d'Iran était bien disposé et considérait le document comme "une bonne base pour amorcer les négociations", même si, à son avis, il y avait des marges d'amélioration (ONU-NGLS 2001:1). Le Représentant du Ministère des Affaires étrangères des États-Unis, en revanche, a manifesté de vives préoccupations et a fait valoir que le projet de texte aurait dû mettre l'accent sur la paix, la liberté et l'état de droit, et une adhésion au capitalisme comme les trois piliers fondamentaux du développement durable<sup>14</sup> (ONU-NGLS 2001:1). A l'issue de la première série de commentaires sur l'avant-projet du Facilitateur, deux camps s'affrontaient clairement: les pays développés exigeaient que les pays en développement lancent des réformes économiques et investissent dans le social et les programmes d'élimination de la pauvreté. Les pays en développement s'attendaient, pour leur part, à un système d'échanges mondiaux plus équitable, à l'atteinte des buts de l'Aide publique au développement (APD), à la réduction du fardeau de la dette et à l'aide aux pays en développement pour le renforcement de leurs capacités et le transfert de technologies."<sup>15</sup> (UN-NGLS 2001:1-2) En particulier, le représentant des États-Unis a déclaré avec emphase que l'avant-projet était "mal orienté," et a exigé une révision du texte, dont "90 pour cent devait être axé sur ce que les pays en développement peuvent faire par eux-mêmes et 10 pour cent sur ce que le monde développé peut accomplir" (Woods 2003:12).<sup>16</sup>

A la fin du processus préparatoire de la Conférence, les États-Unis d'Amérique avaient joué un rôle fort influent dans la fixation de l'agenda et le ton général de la Conférence de Monterrey. Par exemple, durant la quatrième PrepCom en janvier 2002, la délégation des États-Unis a bloqué une proposition d'accroissement substantiel de l'aide au développement en faveur des pays pauvres, en soutenant que l'objectif de 0,7% d'APD était un "concept dépassé". Ils ont d'ailleurs réussi à la faire disparaître du document. Ils étaient aussi catégoriquement opposés à toute méthode de collecte de fonds impliquant de nouvelles formes de taxation comme une taxe sur les transactions monétaires (ou taxe Tobin) ou un impôt mondial sur les émissions de carbone.<sup>17</sup> L'effritement de la volonté politique d'imprimer des changements dans l'ordre économique actuel s'était traduit par l'abandon ou l'affaiblissement, dans le Consensus de Monterrey, de nombreux axes d'intervention "positifs et novateurs" figurant dans l'avant-projet du Facilitateur (sept. 2001). Les principales différences entre les deux documents sont formulées dans l'encadré 2 ci-dessous.

Les Propositions d'axes d'intervention concernant l'égalité des sexes ont subi un processus analogue d'"édulcoration". Ainsi, lorsque le projet de document du Consensus de Monterrey a été publié en février 2002, les grandes attentes nourries par la plupart des intéressés, notamment des organisations de la société civile et des groupements féminins, ont été anéanties. La profonde déception était particulièrement palpable dans les organismes des Nations Unies qui s'étaient efforcés de placer ces questions au coeur de la Conférence, sous l'égide du Comité spécial sur les femmes et le financement du développement du Réseau interinstitutions sur les

femmes et l'égalité entre les sexes, et en liaison étroite avec les gouvernements et les Organisations de la société civile, et plus particulièrement le Caucus des femmes. Le personnel de ces organismes a joué un rôle actif dans le processus préparatoire, en veillant à ce qu'aux promesses faites aux femmes au Caire et à Beijing correspondent des ressources financières (Foerde 2003; Zeitlin 2003).

## ENCADRE 2

### **Comparaison entre l'avant-projet du Facilitateur (sept. 2001) et le Consensus de Monterrey**

#### ***1. Polarisation et inégalités croissantes***

##### **Avant-projet du Facilitateur:**

L'introduction met l'accent sur l'importance et l'urgence du défi que doivent relever les gouvernements et les organes internationaux pour inverser "la polarisation croissante entre les nantis et les démunis" (paragraphe 2).

**Consensus de Monterrey:** Aucune référence aux graves inégalités croissantes.

#### ***2. Renforcer le financement pour les biens publics mondiaux***

##### **Avant-projet du Facilitateur:**

La discussion sur les biens publics reconnaît la nécessité de financements supplémentaires et d'un renforcement de la coopération public-privé pour la fourniture de biens publics mondiaux (BPM) (paragraphe 31-33).

**Consensus de Monterrey:** Aucune référence

#### ***3. Sources novatrices de financement du développement multilatéral***

##### **Avant-projet du Facilitateur:**

Le document du Facilitateur reconnaît la nécessité "d'étudier des sources novatrices de financement multilatéral en faveur de l'aide publique au développement, de l'aide humanitaire et des biens publics mondiaux" (paragraphe 35). Dans ce contexte, il invite à examiner l'opportunité et la praticabilité des taxes sur les émissions de carbone, sur les transactions monétaires (TTM), et autres sources novatrices, qui impriment un élan positif vers le redressement des déséquilibres dans la répartition des coûts et la mise au point de nouvelles sources de financements multilatéraux.

**Consensus de Monterrey:** Aucune référence

#### ***4. Réforme de l'architecture financière internationale***

##### **Avant-projet du Facilitateur:**

Le document préliminaire soutient que les réformes en cours d'architecture financière internationale étaient loin des "changements nécessaires pour assurer un soutien adéquat de développement et la protection des pays et des groupes sociaux les plus vulnérables contre les effets des crises" (paragraphe 43).

**Consensus de Monterrey:** Aucune référence

#### ***5. Améliorer la gouvernance mondiale***

##### **Avant-projet du Facilitateur:**

Le projet met l'accent sur l'importance et l'urgence de la gouvernance économique mondiale, et soutient les principes directeurs de co-responsabilité, de participation, d'appropriation et de partenariat (paragraphe 1). Il préconise "une consultation accrue avec la société civile et le secteur des affaires" (paragraphe 50). Il insiste aussi sur la nécessité de renforcer le rôle de leadership de l'ONU dans ces efforts (paragraphe 49, 51). Ces actions recommandées soulignent l'importance de faire respecter les principes directeurs de la Conférence sur le financement du développement, notamment compte tenu du fait qu'une gouvernance mondiale plus énergique et plus représentative s'avère plus urgente que jamais.

**Consensus de Monterrey:** modifié.

Source: Floro 2001b

De nombreuses OSC et associations féminines qui avaient participé au processus préparatoire ont réagi avec véhémence au document final, au point de se dissocier de la Conférence (Foerde 2003:11). Certaines ont été jusqu'à déclarer "nous n'adhérons pas au Consensus de Monterrey."<sup>18</sup> Elles ont été profondément déçues par les efforts insuffisants de réforme du système mondial de financement et d'échanges et d'annulation de la dette pour les pays en développement les plus pauvres. Mais plus encore, elles ont été affligées par l'incapacité de la Conférence d'affronter comme il se doit les engagements internationaux sur l'équité entre les sexes et les droits économiques des femmes.

### ***B. Les principaux axes d'intervention du Consensus de Monterrey: bref rappel***

Dans le document du Consensus de Monterrey, les *principaux axes d'intervention* se réfèrent aux objectifs, aux principes directeurs, et aux recommandations de politique et de stratégie convenus par les délégués gouvernementaux à la Conférence sur le FdD, qui étaient les thèmes sur lesquels portaient les tables rondes et les sessions plénières de la Conférence. Dans ce qui semble refléter une perspective de *développement humain* durable, le préambule du document final fait remarquer que les buts premiers du développement sont le développement durable "dans un système économique mondial véritablement ouvert à tous et équitable" et l'élimination de la pauvreté (paragraphe 1). Toutefois, la première démarche consistera à utiliser et mobiliser plus efficacement les ressources dont on dispose pour atteindre les buts de développement de la communauté internationale (paragraphe 2 et 3). Ceci appelle une nouvelle forme de partenariat entre les pays développés et en développement ainsi qu'une bonne gouvernance et des politiques rationnelles. Celles-ci auraient pour effet de "mobiliser les ressources nationales, attirer des capitaux internationaux, promouvoir le commerce international en tant que moteur de développement, intensifier la coopération financière et technique internationale pour le développement, le financement faible de la dette et l'allègement de la dette extérieure, et renforcer la cohérence des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux" (paragraphe 4).

S'il appartient au premier chef aux gouvernements nationaux de veiller au bien-fondé de leurs politiques, il est également reconnu que les efforts nationaux de développement "doivent pouvoir s'appuyer sur un environnement économique international favorable" (paragraphe 6). Le document final fait remarquer que la mondialisation offre à la fois des perspectives et crée des problèmes. Le principal défi à relever consiste à la transformer en un processus à la fois équitable et profitable à tous de sorte que les pays en développement et en transition puissent réagir efficacement à ces perspectives (paragraphe 7)." C'est dans cet esprit que le préambule souligne l'importance "de promouvoir à l'échelon national et mondial des systèmes économiques reposant sur les principes de la justice, de l'équité, de la démocratie, de la participation, de la transparence, de la responsabilité et de l'ouverture" (paragraphe 9).

Même si le préambule semble adopter un cadre de développement humain, le reste du document est essentiellement dominé par une approche de libéralisation des marchés, en particulier les sections suivantes:

- a) *Mobiliser des ressources financières nationales au service du développement* (paragraphe 1-19);
- b) *Mobiliser des ressources internationales au service du développement: investissements directs étrangers et autres flux financiers privés* (paragraphe 20-25);

- c) *Le commerce international, moteur de la croissance et du développement* (paragraphe 26-38);
- d) *Renforcement de la coopération financière et technique internationale pour le développement* (paragraphe 39- 46);
- e) *Dettes extérieures* (paragraphe 47-51);
- f) *Règlement des problèmes systémiques: renforcement de la cohérence des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux d'appui au développement* (paragraphe 52-67).

Nombre des qualifications qui sont souvent présentées comme contrepoids au raisonnement principal se heurtent à cette perspective et semblent être nées après coup.

La première section sur la mobilisation des ressources intérieures commence par souligner la “tâche cruciale consistant à accroître l’efficacité, la cohérence et la régularité des politiques macroéconomiques” (paragraphe 10). Elle remarque que des “politiques macroéconomiques rationnelles” sont indispensables pour une croissance forte et durable de l’économie, le plein emploi et la stabilité des prix. Instaurer une discipline fiscale et éviter ainsi les distorsions inflationnistes garantit que la croissance bénéficie à tous, en particulier aux pauvres (paragraphe 14). Le développement ordonné des marchés financiers est encouragé comme moyen efficace de stimuler et de canaliser l’épargne et de favoriser les investissements productifs (paragraphe 14). Toutefois, le renforcement du secteur financier national doit également prévoir la mise en place de “cadres réglementaires transparents et de mécanismes de surveillance efficaces.”

La section suivante soutient que les flux internationaux de capitaux privés, plus particulièrement les investissements directs étrangers, contribuent au financement d’une croissance économique soutenue à long terme et qu’ils offrent des possibilités “de transférer des connaissances et des technologies, de créer des emplois, de stimuler la productivité, de développer la compétitivité et l’esprit d’entreprise et, finalement, d’éliminer la pauvreté en favorisant la croissance et le développement économiques” (paragraphe 20). Compte tenu de ces avantages potentiels, les pays doivent “continuer à s’efforcer de créer un cadre transparent, stable et prévisible, doté de mécanismes d’exécution de contrats adéquats et de respect des droits de propriété”. Un cadre institutionnel qui permet aux entreprises, nationales aussi bien qu’internationales, d’exercer leurs activités de manière efficace et rentable, doit être étayé par des politiques macroéconomiques bien conçues (paragraphe 21). Les milieux d’affaires sont invités à tenir compte des conséquences de leurs actes non seulement sur l’économie et les finances, mais également sur le développement, la société, les femmes et l’environnement” (paragraphe 22).

Le troisième axe d’intervention principal porte sur le commerce international, que le document considère comme un moteur potentiel de croissance. Il approuve “un système commercial multilatéral universel, bien réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable, et un véritable instrument de libéralisation des échanges” qui “peut être un grand facteur de développement dans le monde, parce qu’il serait bénéfique à des pays à divers stades de développement” (paragraphe 23). Il préconise la libéralisation des échanges afin qu’elle “*joue pleinement son rôle dans la promotion de la croissance économique, de l’emploi et du développement pour tous*” (non souligné dans le texte). Il est souligné que dans de nombreux cas, le commerce international est la source extérieure de financement la plus importante du développement (paragraphe 27).

Ainsi, le document salue la décision de l'OMC de "placer les besoins et les intérêts des pays en développement au coeur de son programme de travail" (paragraphe 26).

La section suivante sur la coopération financière et technique internationale demande un allègement de la dette. Même si les pays industrialisés reconnaissent la nécessité d'accroître l'aide publique au développement (APD), ils ne prennent *aucun engagement* à accomplir le but convenu d'allouer 0,7 pour cent de leur PNB à cet effet.<sup>19</sup> Le document *exhorte* les pays développés à redoubler d'efforts -s'ils ne l'ont déjà fait- pour affecter 0,7 pour cent de leur PNB à l'APD pour les pays en développement, et 0,15-0,20 pour cent de leur PNB à l'aide en faveur des pays moins avancés (PMA).

L'axe d'intervention suivant sur la dette extérieure "se félicite des initiatives prises par certains pour réduire l'encours de leur dette et encourage d'autres mesures nationales et internationales dans ce domaine, notamment, le cas échéant, l'annulation de la dette et autres arrangements" (paragraphe 48). Cette section soutient qu'il faut une série de principes clairs pour la gestion et la résolution des crises financières, de façon à répartir équitablement le fardeau entre secteurs public et privé et entre débiteurs et créanciers.

Dans la section consacrée aux problèmes systémiques de gouvernance, le document se penche sur la "nécessité urgente de renforcer la cohérence des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux" d'appui au développement (paragraphe 52) et la nécessité d'améliorer la gouvernance économique mondiale.

Dans le préambule et les chapitres sur la mobilisation des ressources nationales et les problèmes systémiques, le document fait référence à *l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes*. Ces références, qui figurent dans l'Encadré 3, sont examinées plus en détail dans la section 3. Avec de bien rares mentions dans les autres sections, le Consensus de Monterrey ne répond pas à l'exigence de satisfaire les buts de développement convenus à l'échelle internationale - parité entre les sexes, réduction de la pauvreté et émancipation des femmes.

Les quelques références dans le texte au "développement durable, soucieux de la parité entre les sexes et à visage humain" (paragraphe 8) sont accompagnées d'une adhésion aveugle aux prescriptions de politique du Consensus de Washington. Elles ignorent de ce fait les vulnérabilités systémiques, les déséquilibres sociaux et les inégalités entre les sexes causés par les politiques économiques liées au dit Consensus. Comme l'explique la section suivante plus en détail, le but énoncé dans le Consensus de Monterrey d'atteindre un "système économique mondial véritablement ouvert et à tous et équitable" n'est pas compatible avec une orientation de la politique mettant l'accent sur la primauté et la libéralisation des marchés pour aborder la lutte contre la pauvreté (paragraphe 1).

Nous passons ensuite à un examen de la vision économique sur laquelle repose le document, dans le cadre des débats sur les questions théoriques, conceptuelles et empiriques concernant le financement du développement.

### ENCADRE 3

#### Références aux femmes dans le Consensus de Monterrey

- Les pays étant de plus en plus dépendants les uns des autres sur le plan économique, il y a lieu d'adopter une conception globale des problèmes nationaux, internationaux et systémiques interdépendants que pose le financement du développement — un développement durable, soucieux de la parité entre les sexes et à visage humain—aux quatre coins de la planète (paragraphe 8);
- La liberté, la paix et la sécurité, la stabilité intérieure, le respect des droits de l'homme, y compris le droit au développement, et de l'état de droit, **l'égalité entre les sexes**, des politiques fondées sur l'économie de marché, et la volonté générale de créer des sociétés justes et démocratiques sont également nécessaires et synergiques (paragraphe 11);
- Dans nos pays respectifs et dans le respect des législations nationales, nous mettrons en place les cadres législatifs et réglementaires qui encouragent l'initiative publique et privée, notamment à l'échelle locale, et qui assurent le bon fonctionnement et le dynamisme du secteur privé, tout en favorisant l'accroissement des revenus et leur redistribution équitable, la hausse de la productivité, **l'autonomisation des femmes**, la protection des droits des travailleurs et la sauvegarde de l'environnement. Nous reconnaissons que le rôle revenant à l'État dans l'économie de marché peut varier d'un pays à l'autre (paragraphe 12);
- Il est indispensable, pour que les populations, et notamment leurs composantes les plus pauvres, puissent mieux s'adapter à l'évolution des conjonctures et des perspectives économiques, d'investir dans l'infrastructure économique et sociale de base, les services sociaux et la protection sociale, en particulier dans les programmes relatifs à l'éducation, la santé, la nutrition, le logement et la sécurité sociale, qui visent tout particulièrement les enfants et les personnes âgées, répondent **aux besoins des femmes** et couvrent l'ensemble du secteur rural et des communautés les plus défavorisées. Les politiques d'intervention directes sur le marché du travail, y compris la formation de la main d'oeuvre, peuvent contribuer à la création d'emploi et à l'amélioration des conditions de travail. L'étendue et la portée de la protection sociale doivent être encore renforcées. Les crises économiques récentes ont également rappelé l'importance de filets de sécurité assurant une protection sociale efficace (paragraphe 16);
- Les microfinancements et les crédits accordés aux petites et moyennes entreprises, notamment celles du secteur rural, et en particulier **au profit des femmes**, et les plans d'épargne nationaux, contribuent sensiblement à amplifier les retombées sociales et économiques du secteur financier (paragraphe 18);
- Il est capital d'appuyer les efforts qui sont faits à l'échelle nationale dans les pays en développement et les pays en transition pour renforcer les capacités dans des domaines tels que : les infrastructures institutionnelles, la mise en valeur des ressources humaines, les finances publiques, le financement hypothécaire, la réglementation et la surveillance financières, l'éducation de base à titre en particulier, l'administration publique, **l'analyse par sexe** des effets des choix budgétaires, l'alerte rapide, la prévention des crises, et la gestion de la dette (paragraphe 19);
- S'il appartient aux Gouvernements d'établir le cadre dans lequel les entreprises exercent leurs activités, il revient en revanche à celles-ci de participer au développement de manière fiable et cohérente. Nous engageons donc les milieux d'affaires à tenir compte des conséquences de leurs actes non seulement sur l'économie et les finances, mais également sur le développement, la société, les **femmes** et l'environnement. Nous invitons dans cet esprit les banques et autres institutions financières, des pays en développement et des pays développés à encourager des approches novatrices de financement du développement. Nous saluons tous les efforts mis en oeuvre pour encourager le civisme dans les milieux d'affaires et notons l'initiative menée par l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir des partenariats à l'échelle mondiale (paragraphe 23);
- Pour renforcer le rôle utile que le système économique mondial joue dans la promotion du développement ... intégrer une démarche soucieuse **d'équité entre les sexes** dans les politiques de développement à tous les niveaux et dans tous les secteurs (paragraphe 64).

**NOTE:** Outre les références ci-dessus concernant les questions sexospécifiques et les problèmes de la condition féminine, les grands axes d'intervention du Document final appuient d'autres plans d'action des Nations Unies, tel le Programme d'action en faveur des PMA adopté à Bruxelles. Ces documents reconnaissent également la nécessité de politiques sensibles aux questions féminines.

### **III. ANALYSE SEXOSPECIFIQUE DU RAPPORT DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LE FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT (CONSENSUS DE MONTERREY)**

Comme l'illustre la section précédente, selon les grands axes d'intervention du Consensus de Monterrey, la principale responsabilité de mobilisation des ressources financières incombe aux gouvernements des pays en développement, tandis que les nations développées sont censées prendre des mesures « volontaires » et ne sont assujetties qu'à des obligations rares ou inexistantes. L'accent est mis sur la mobilisation de l'épargne intérieure, aussi bien publique que privée, et la création d'un environnement propice qui aiderait à attirer les investissements directs et à promouvoir le commerce, sans toutefois guère d'égard pour les dimensions sexospécifiques de ces stratégies de développement. L'analyse ci-après des thèmes du Consensus de Monterrey montre que lorsque les stratégies de financement du développement ne tiennent compte ni de *leurs effets distributionnels ni de leur impact sexospécifique*, elles finissent généralement par pénaliser les catégories vulnérables de la population –en particulier les femmes pauvres- et par exacerber les inégalités entre les sexes.

#### ***A. Mobilisation de ressources financières nationales au service du développement***

Il existe des liens importants entre les dimensions sexospécifiques des politiques de libéralisation du marché et la mobilisation des ressources intérieures. L'allocation de ressources équitables entre hommes et femmes par les politiques fiscales et budgétaires dépend du développement d'un environnement propice. A l'ère de la mondialisation, ceci s'avère plus difficile car les gouvernements sont confrontés à des contraintes financières plus rigoureuses imposées par les stratégies de libéralisation du marché et les conditionnalités des prêts. Rivalisant entre eux pour attirer les capitaux étrangers de plus en plus mobiles, les pays individuels ont dû abaisser l'imposition des revenus du capital et accorder des avantages fiscaux plus généreux aux investisseurs étrangers. En même temps, la libéralisation du commerce s'est traduite par une réduction des droits d'importation, qui ne pouvaient être remplacés par une charge fiscale intérieure, en particulier dans les pays les moins avancés (Griffiths-Jones 2000).

Tandis que le Consensus de Monterrey soutient la nécessité de “politiques macroéconomiques saines” et recommande que les “gouvernements se préoccupent en priorité d'éviter les distorsions inflationnistes” (paragraphe 14), il ignore que les mêmes politiques avaient l'effet d'affaiblir l'assiette de l'impôt dans nombre de pays où elles avaient été mises en œuvre. Ce qui veut dire que la charge de rassembler des ressources financières retombe entièrement sur les citoyens de ces pays, hommes et femmes.

De surcroît, le document feint d'ignorer également le fait que le recours croissant à un secteur financier libéralisé pour mobiliser l'épargne intérieure continue à pénaliser les femmes en général, et les femmes pauvres en particulier, si des mesures correctrices ne sont pas appliquées. Parallèlement, les normes sexospécifiques qui régissent les décisions d'allocation de crédit des institutions de financement, et les inégalités entre les sexes dans la propriété de biens peuvent sérieusement compromettre la capacité des femmes d'emprunter à des fins de production et de consommation.<sup>20</sup> Mais un autre facteur nuisant à l'accès des femmes au crédit est la source de revenus généralement plus faible et irrégulière qui caractérise l'emploi féminin par rapport à leurs homologues masculins.

Si les institutions de financement sont portées à prendre des risques excessifs dans d'autres contextes, elles sont généralement plutôt conservatrices dans leurs transactions avec les pauvres, et notamment avec les femmes. Elles tendent à rationner leurs services financiers, comme les services d'épargne et de crédit, ou préfèrent aux particuliers qui ont la propriété (et le contrôle) de leurs propres actifs, des ménages aisés ou riches et de plus grandes entreprises (Germidis et al 1991; Floro et Yotopoulos 1991; Ghaté 1992). D'ailleurs, il n'est pas rare que de vastes segments de la population de nombreux pays en développement soient totalement exclus du système financier. Même lorsqu'elles ont un profil financier analogue à celui des hommes, les femmes font habituellement l'objet de pratiques discriminatoires de la part des institutions financières.<sup>21</sup> Il semble que les décisions de nombreuses institutions financières reposent sur la notion que les hommes sont les soutiens de famille, alors que les femmes ne gagnent que des revenus d'appoint – même lorsque la réalité pourrait s'avérer exactement le contraire (Manning et Graham 2000). Cette attitude, associée à la dévaluation sociale et économique du travail productif des femmes, les porte à n'avoir qu'une utilisation limitée des fonds dégagés par une intermédiation financière.

De cette façon, si l'on veut que la mobilisation de l'épargne soit efficace, il faut mieux comprendre la nature des différences de comportements en matière d'épargne et d'exigences de services financiers entre femmes et hommes.<sup>22</sup> En outre, les mécanismes de discrimination des institutions de financement contre les femmes doivent être surveillés et affrontés comme d'autres inégalités économiques et sexospécifiques dans la propriété des biens et des ressources productives. La section du Consensus de Monterrey sur la mobilisation nationale des ressources passe tout simplement sous silence ces différences et ne suggère aucun axe d'intervention permettant d'offrir des services financiers aux hommes et aux femmes, en particulier dans les ménages pauvres, sur des bases plus efficaces et tenant davantage compte des spécificités de chaque sexe.

Le document final, néanmoins, reconnaît le rôle important de la micro finance et du crédit pour les femmes, et de ce fait, que les populations pauvres (voir paragraphe 18), en particulier les femmes, ont une capacité d'épargne nettement supérieure à ce qu'on aurait imaginé.<sup>23</sup> Le microcrédit et le microfinancement, ainsi que la formation à la direction d'entreprises, est la principale stratégie d'éradication de la pauvreté que les gouvernements et la communauté internationale soutiennent généralement.<sup>24</sup> Ces programmes de prêt responsabilisent les femmes pauvres en leur permettant de diriger leur propre entreprise et d'accroître leur productivité et leurs revenus. Ils aident par conséquent les femmes à échapper au cercle vicieux de l'endettement envers les prêteurs sur gages, les intermédiaires et les négociants, et à améliorer leur pouvoir de négociation *vis-à-vis* des tiers.

Toutefois, les ménagères tout particulièrement, de même que de nombreuses autres femmes du secteur informel, ne bénéficient généralement pas de ces programmes de microcrédit. Cette lacune est reconnue dans le document final (paragraphe 18) mais aurait pu être mise davantage en relief. Vu que les mécanismes de microfinancement parviennent généralement à donner aux femmes les moyens d'agir uniquement lorsqu'ils sont attentifs aux sexospécificités dans leur style de programmation et de gestion (UNIFEM 2000; Goetz et Sengupta 1996; Ackerly 1997)<sup>25</sup>, la conception des programmes de crédit est fondamentale. Il est important d'éviter de mettre en oeuvre des programmes de crédit qui renforcent les stéréotypes de tâches ou de rôles féminins qui tendent à maintenir les femmes dans une position subordonnée au sein de leurs foyers et de leurs communautés.

Dans le contexte du déclin de la sécurité d'emploi et de la volatilité croissante des revenus qui ont été la marque de la mondialisation pour de nombreux pauvres des pays en développement, un accès abordable aux marchés et aux services financiers revêt toute son importance. Malgré l'importance des programmes de micro-crédit, ils ne se penchent toutefois pas sur le besoin, pour les femmes, d'autres services financiers –comme l'assurance, la mobilisation de l'épargne et l'assistance technique (Floro 2001a). A mesure que la libéralisation des marchés intensifie l'insécurité de l'emploi et l'instabilité des revenus, les ressources des femmes semblent de plus en plus sollicitées pour l'entretien du ménage. Ainsi, au-delà du micro-crédit, les femmes tireraient parti d'une vaste panoplie de services financiers qui pourraient devenir disponibles. Toutefois, ceci requiert bien plus que "le développement ordonné des marchés financiers au moyen de systèmes bancaires rationnels, ...des cadres réglementaires transparents et des mécanismes de surveillance appuyés par une solide banque centrale " (paragraphe 17). En premier lieu, cela nécessite de la part des décideurs une attention à l'incapacité des politiques des institutions de financement de répondre aux besoins des femmes – qu'elles soient chefs d'entreprise, agricultrices, salariées, administratrices, ménagères, épargnantes et emprunteuses. Ceci implique la nécessité d'un axe d'intervention principal qui appuiera le renforcement des capacités en matière d'intégration d'une perspective sexospécifique au sein des ministères des finances et autres ministères compétents, mais auquel le Consensus de Monterrey n'a accordé aucune attention particulière. A noter que le développement d'un secteur financier qui offre un accès facile à une panoplie intégrée de services financiers à tous, en particulier aux femmes pauvres, est un objectif de développement qui est également énoncé dans la Plateforme d'action de Beijing (paragraphe 167 (b)).

Des réformes financières sensibles au genre, axées sur la mise au point d'instruments novateurs qui abaissent les coûts des services financiers pour les femmes pauvres, seraient indispensables pour éliminer les désavantages structurels frappant les femmes sur les marchés financiers. Ainsi, les grands axes d'intervention dans le Consensus de Monterrey (paragraphe 17) ne vont pas assez loin, car ils omettent de reconnaître, et encore moins de traiter la nature perpétuellement discriminatoire des services financiers à l'encontre des groupes vulnérables, y compris des femmes pauvres.

Comme on l'a dit plus haut, la nécessité d'attirer des investissements directs étrangers transfère la charge fiscale du capital de plus en plus mobile à la main d'œuvre (Çağatay 2002). Comme les femmes exercent un contrôle sur la propriété bien moindre que les hommes dans le monde, ce transfert comporte également d'importantes dimensions sexospécifiques que le Consensus de Monterrey n'a pas encore reconnues. De façon plus générale, un resserrement fiscal causé par les politiques économiques néolibérales des vingt ou trente dernières années, a modifié considérablement le cadre d'action public, comportant de graves effets sur les femmes et la société. Tout comme ces politiques se sont traduites par une baisse des recettes publiques due à l'affaiblissement de la base d'imposition, elles ont également accru la demande de protection sociale et, partant, de dépenses publiques car elles ont eu pour effet d'accroître l'insécurité économique et la vulnérabilité, en particulier pour les femmes des ménages pauvres (Rodrik 1997).

Pour compenser la baisse des impôts sur les entreprises et les taxes commerciales, de nombreux pays ont dû instituer des taxes sur la valeur ajoutée ou des droits de jouissance pour divers services publics.<sup>26</sup> Ce type de passage vers l'imposition indirecte comme règle pénalise les femmes et les groupes à faible revenu. Comme ces derniers consomment généralement une plus

forte proportion de leurs salaires que les groupes à revenus élevés, ils finiraient par payer une plus forte part de leurs salaires en impôts si tous les impôts étaient indirects. Les femmes n'y échappent pas non plus. Même si elles représentent environ la moitié de la population, elles gagnent habituellement beaucoup moins que la moitié du revenu national dans la plupart, voire la totalité, des pays. En conséquence, tout comme d'autres groupes à faible revenu, elles seront vraisemblablement favorisées par un système d'impôts directs, généralement plus progressifs que les impôts indirects. La taxation indirecte des denrées de base pénalise de façon disproportionnée les ménages pauvres et tendra à accroître la charge de travail des femmes. Bien entendu, on peut peut-être remédier à leur impact régressif si les impôts sont prélevés de façon sélective sur les biens de luxe, consommés principalement par les catégories les plus riches, tandis que les aliments de base et l'habillement sont exonérés d'impôt.

Le type d'exemptions fiscales – en fonction des catégories, des institutions, des individus et des activités -- a également des incidences sur les femmes car elles ont tendance à remettre en cause l'intérêt des femmes à chercher des emplois rémunérés dépendant, par exemple, des déductions fiscales autorisées pour des dépenses comme la garde d'enfants (Floro 2001a). Lorsque les femmes entrent sur le marché du travail, elles versent non seulement une partie de leur rémunération aux impôts, mais doivent également supporter les conséquences découlant de leur décision de travailler. Par exemple, le crédit d'impôt pour la garde d'enfants fait cruellement défaut à la plupart des familles à faible revenu dans la majorité des pays.

Le Consensus de Monterrey stipule la nécessité d'assurer *“la viabilité des politiques budgétaires, moyennant une fiscalité et une administration fiscale équitable et efficace et de réaménager les dépenses publiques sans supplanter l'investissement productif privé”* (paragraphe 15). Toutefois, ce langage rappelle dangereusement un *“radicalisme anti-déficit”* qui a cherché à justifier les coupes drastiques dans les dépenses publiques d'infrastructure, de santé et d'éducation, au nom de la lutte contre l'inflation (Nations Unies 1999, Elson et Çağatay 2000; Çağatay 2002).<sup>27</sup> Les effets préjudiciables des réductions des dépenses gouvernementales sur les programmes comme les soins de santé, l'hygiène ou l'éducation, sur le travail non rémunéré des femmes et le développement humain sont bien circonscrits (Elson 1991; Cornia, Jolly et Stewart 1987; Çağatay et al 1995; Beneria et Feldman 1992; Sen 1998; Çağatay et Ertürk 2003).

Le Consensus de Monterrey reconnaît ces effets défavorables et préconise des investissements publics faisant place aux femmes (voir paragraphe 16). Or, ceci est contradictoire avec d'autres grands axes d'intervention dans le document qui visent à encourager un secteur d'affaires dynamique et à promouvoir des partenariats public-privé. Une autre lacune du Consensus de Monterrey sur la question des réductions de dépenses est de n'avoir pas su mentionner et appuyer l'Initiative 20/20, approuvée par le Sommet mondial de 1995 sur le développement social, qui demande l'allocation de 20 pour cent des budgets nationaux des pays en développement, et de 20 pour cent de l'aide des donateurs, aux services sociaux.<sup>28</sup> Compte tenu de « l'aveuglement » persistant des axes d'intervention dans cette section du document final, il est essentiel que les gouvernements et les organismes internationaux recueillent des informations pertinentes et ventilées par sexe afin d'évaluer les incidences sur les femmes des politiques économiques approuvées par le Consensus de Monterrey relatives aux dépenses publiques, aux impôts, aux finances et au commerce. Il faut en outre des mécanismes concrets pour appuyer l'incorporation des perspectives sexospécifiques dans les démarches budgétaires ainsi que dans les processus décisionnels des ministères des finances et autres ministères

compétents, pour veiller à une allocation des ressources équitable entre les sexes et en faveur des pauvres et une taxation conforme aux mandats de la BPA.<sup>29</sup>

***B. Mobilisation de ressources internationales au service du développement:  
Investissements directs étrangers et autres mouvements privés***

La section sur la mobilisation des ressources internationales met l'accent sur les avantages potentiels considérables des "flux de capitaux internationaux privés, en particulier les investissements directs étrangers, et la stabilité financière internationale ..." (paragraphe 20). Elle laisse entendre que les pays en développement peuvent favoriser les apports de capitaux en assurant un "cadre d'investissements transparent, stable et prévisible, doté de dispositifs d'exécution de contrats adéquat et de respect des droits de propriété, articulé autour de politiques macro-économiques bien conçues et d'institutions qui permettent aux entreprises, aussi bien nationales qu'étrangères, d'exercer leurs activités de manière efficace et rentable et d'avoir un impact maximal sur le développement" (paragraphe 21).

Cette vision pour le moins optimiste tend à se heurter avec la réalité des investissements directs étrangers (IDE) et autres mouvements de capitaux et leurs incidences sur les femmes. Les IDE n'ont pas constitué une source importante de formation de capital pour la plupart des pays en développement car l'essentiel des investissements est allé uniquement à une petite poignée de pays. Ceci est très décevant car la tendance générale parmi les pays en développement avait été de suivre à la lettre les conseils d'assurer un "environnement commercial stable" et d'adopter des politiques macroéconomiques "saines". En outre, non seulement la majorité des pays en développement a reçu des apports de capitaux étrangers minimes, voire nuls, mais les politiques qu'ils avaient adoptées pour les attirer ont eu de fâcheuses conséquences pour les pauvres et les catégories les plus vulnérables de la population (voir aussi Çağatay 2001; Braunstein 2003; Braunstein et Epstein 2002).

Les concessions fiscales accordées aux investisseurs étrangers et le transfert général de la charge fiscale du capital à la main d'œuvre, et leur impact sur les finances publiques, assorti d'effets asymétriques sur les deux sexes, ont déjà été mentionnés. La création de zones franches d'exportation (ZFE) et l'approbation tacite des chaînes de sous-traitance mondiales, et le relâchement des lois du travail, ont constitué une autre initiative des gouvernements des pays en développement servant à attirer les capitaux étrangers. Ceci a aussi eu d'importantes incidences sur les spécificités de chaque sexe, car la majorité des industries et des entreprises dans les zones franches ainsi que dans les chaînes de sous-traitance emploient généralement des femmes. Même si l'opinion que les concessions sur les normes du travail favorisent les IDE n'est guère soutenue empiriquement, elle semble généralisée parmi les gouvernements. En effet, de récentes recherches conduites par l'Organisation internationale du travail (OIT) constatent que de meilleures normes du travail dans l'ensemble n'ont pas un impact négatif sur les courants de IDE, car elles contribuent également à la stabilité sociale (Kucera 2001).

Cependant, la politique consistant à assouplir les normes du travail pour attirer les IDE, indépendamment des résultats, a pour effet de priver les travailleuses de leur autonomie. Dans les zones franches industrielles, on n'applique généralement pas les lois de salaires minimum et on met un frein au droit de grève. Par ailleurs, les grands groupes mondiaux et les entreprises locales ont de plus en plus recours à des emplois notamment à temps partiel et à des mécanismes de travail en sous-traitance ou d'emploi précaire pour abaisser les coûts. Ainsi, de nombreux emplois font partie du secteur informel et les salaires sont encore plus bas. Leur situation

économique désespérée pousse les femmes à rechercher ces emplois instables sans indemnités ni sécurité. Le document du Consensus de Monterrey engage les milieux d'affaires à tenir compte des conséquences de leurs actes sur les femmes (paragraphe 22), mais il omet d'inviter les gouvernements à défendre les droits de leurs citoyens travailleurs, en particulier ceux des femmes.

Les droits fondamentaux au travail promulgués par l'OIT s'appliquent sans distinction à tous les pays, indépendamment de leur niveau de développement, et tous les pays ont la responsabilité de faire respecter et défendre ces droits. Parmi ceux-ci figurent le droit de s'organiser librement, la négociation collective, l'abolition du travail forcé et du travail des enfants et la suppression de toutes formes de discrimination, y compris la discrimination fondée sur le sexe. Dans le contexte économique actuel, il est d'autant plus indispensable d'élaborer des règles d'emploi prenant en compte la condition féminine pour guider les entreprises et les employeurs, en s'inspirant des conventions de l'OIT sur les droits des travailleurs et le travail décent.

D'après des recherches menées récemment, la mobilité accrue du capital réduirait le pouvoir de négociation des travailleurs en général, et de celui des femmes, en particulier. La persistance d'écart de salaires entre les hommes et les femmes, dans des régions où la part d'emploi féminin a augmenté sensiblement, peut aussi s'expliquer par la mobilité accrue des capitaux (Seguino 2000; Berik et al 2002). Mais il faut étendre ces recherches à d'autres pays et développer l'analyse sexospécifique des flux financiers, des politiques d'investissement et la volatilité du marché financier, en particulier sur les femmes dans les secteurs informels, agricoles et des services en termes de revenus, de conditions d'emploi, de répercussions sociales et de travail non rémunéré.

Cette section du document final offre également une évaluation fort optimiste du transfert de connaissances par les investissements directs étrangers et comme il peut contribuer à la croissance. Ceci se heurte aux faits observés, qui suggèrent que les effets de transferts de croissance et de connaissances des IDE sont relativement limités (Singh 2002). En outre, les progrès technologiques semblent souvent associés à une déféminisation de la main d'oeuvre, comme dans le cas des *maquiladoras* mexicaines. (Fussell 2000). Dans ce cas, comme dans d'autres, les femmes sont pénalisées vis-à-vis de leurs homologues masculins en termes de qualifications, et ceci est généralement considéré comme la principale cause des compressions de personnel féminin. Ainsi, pour tirer des avantages pour les deux sexes des transferts de technologie, les gouvernements pourraient être contraints de prendre des mesures veillant à l'existence de liens sensibles au genre entre les entreprises étrangères et les firmes locales et à la concrétisation d'opportunités d'acquisition de compétences autant pour les hommes que pour les femmes.

Cette section du Consensus de Monterrey reconnaît aussi que la volatilité excessive des flux de capital à court terme peut avoir des effets négatifs et invite à examiner des "mesures d'atténuation de l'impact cette volatilité excessive". Toutefois, elle n'approuve pas des mesures comme la taxe Tobin ou une taxe sur les transactions monétaires proposée dans le document du Facilitateur. Même si la taxe Tobin suscite des opinions divergentes en ce sens qu'elle peut réduire l'instabilité des flux de capital à court terme, ce type de mécanismes de taxation peut créer des ressources importantes pouvant servir au développement.

Toute mesure visant à réduire la volatilité du marché est intéressante d'un point de vue sexospécifique, essentiellement parce que l'instabilité du marché et la conjoncture difficile tendent à pénaliser davantage les femmes (Çağatay 2002; Lim 2000; ONU 1999; Singh et Zammit 2000). Des études sur l'impact des récentes crises financières, dont une analyse de la Banque mondiale, montrent qu'en situation de profonde crise économique, la charge de travail des femmes, aussi bien au foyer qu'à l'extérieur, est nettement plus lourde que celle des hommes. De nombreuses familles retirent les filles de l'école avant les garçons (Banque mondiale 1998; Hill 2001), tandis que l'on note un accroissement de la traite des femmes, du travail des enfants et de la violence domestique. Si la libéralisation financière répercute de nombreux risques et charges sur les femmes, celles-ci ont un rôle fort limité dans la gouvernance des marchés financiers. Les principaux axes d'intervention du Consensus de Monterrey ne reconnaissent, pas plus qu'ils n'affrontent, cette nécessité d'une politique sociale et de programmes d'assistance tournés vers l'action et sensibles au genre. Quant aux disparités entre les sexes dans les décisions sur les questions de politiques d'investissement, le suivi et analyse d'image des entreprises et le cadre réglementaire des marchés financiers, elles sont gravement négligées. Paradoxalement, l'ouverture des marchés financiers semble exclure un débat ouvert de politique intégrant les intérêts des femmes et des hommes pauvres.

### ***C. Le commerce international, moteur de développement***

Le troisième axe d'intervention porte sur le commerce international, que le document voit comme un moteur de croissance qui "peut sensiblement stimuler le développement dans le monde entier, favorisant les pays à tous les stades du développement" (paragraphe 23). Il recommande "un système commercial multilatéral universel, bien réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable", et préconise la libéralisation du commerce, reconnaissant que pour de nombreux pays, le commerce pourrait constituer la principale source de financement du développement (paragraphe 27). En surestimant le rôle que le commerce peut jouer dans la promotion de la croissance, de l'emploi et du développement, le document loue le rôle de l'Organisation mondiale du commerce dans la promotion des intérêts des pays en développement.

Le document note en outre les préoccupations des pays en développement sur la protection de l'agriculture et du secteur textile dans les pays développés. De fait, dans le régime d'échanges actuel, si les pays en développement ont libéralisé leur commerce par des programmes d'ajustement structurel, les pays développés continuent à aider leur agriculture avec de fortes subventions. En conséquence, les pays en développement manquent d'accès aux marchés des pays développés dans les domaines de production où ils peuvent être compétitifs. Le document invite à renforcer l'accès au marché et approuve les actions de la réunion ministérielle de l'OMC à Doha.<sup>30</sup>

Cette section du document ne comporte aucune référence aux femmes et au commerce, même si les incidences sexospécifiques des questions commerciales ont fait l'objet d'amples débats chez les économistes féministes ces dernières années (Elson et Pearson 1989; Standing 1999; Joekes et Weston 1994; Fontana et al. 1998; Çağatay et Berik 1994; Çağatay et Ozler 1995; Çağatay 1996, 2001; Berik 2000). Un examen approfondi de cette littérature sort du cadre de cet article; toutefois, quelques points saillants sont à noter en relation au document du Consensus de Monterrey. Il est généralement admis que:

- Les politiques et les résultats commerciaux pèsent différemment sur les hommes et les femmes, en fonction de leur position géographique et du contrôle sur les ressources au sein de l'économie;
- Les inégalités entre les sexes influencent les résultats des politiques commerciales. Par exemple, la libéralisation des échanges ne doit pas forcément se traduire par un accroissement des exportations à cause des contraintes sexospécifiques sur la production;
- L'analyse par sexe est primordiale pour la formulation de politiques commerciales qui accentuent au lieu de réduire l'égalité entre les sexes et le développement humain.<sup>31</sup>

Au fil des ans, les militantes féministes ont réclamé des évaluations de l'impact sur les hommes et les femmes du commerce international et des accords commerciaux, énoncées en outre dans le Plan d'action de Beijing, pour estimer les conséquences fortuites de tous les accords ignorant les sexospécificités et dévoiler les discriminations qu'ils renferment. Ceci implique un examen attentif des impacts à court et à long terme des politiques d'expansion des exportations et de libéralisation des importations sur l'emploi et les effets de délocalisation; les conditions de travail, c'est-à-dire les revenus, la sécurité d'emploi, les droits des travailleurs et les prestations; la réaffectation des ressources – main d'œuvre, terres, crédit, technologies et soutien des infrastructures de marché– entre secteurs de production “marchands et non marchands”; et les transferts dans la production de biens et services non marchands. Aucune demande de ce type ne figure dans cette section du document sur le commerce.<sup>32</sup>

Toutefois, l'amélioration de l'accès aux marchés des pays industrialisés, revendiquée par le document, est significative d'un point de vue sexospécifique (Çağatay 2001). Etant donné que les secteurs du textile et de l'habillement, les plus concernés par les exportations des pays en développement, ont, dans la plupart des cas, une main d'oeuvre à prédominance féminine, tout accroissement de ces exportations a de grandes chances d'influer positivement sur l'emploi des femmes dans les pays en développement et d'avoir l'effet contraire dans les pays développés (Kucera et Milberg 2000). L'ampleur de ces effets négatifs sur l'emploi doit être évaluée afin de mettre en place des mécanismes pour venir en aide aux femmes concernées.

Dans cette évaluation, l'augmentation des échanges entre pays est extrêmement variée en dépit de la mise en oeuvre des politiques de libéralisation du commerce. L'essentiel de l'accroissement des échanges au cours des dernières décennies est fonction des pays développés et de certains pays en développement concentrés en Asie de l'Est et en Amérique latine (Floro 2001a). En revanche, les pays d'Afrique subsaharienne ont non seulement des difficultés à diversifier leurs exportations, mais ont également vu reculer le pouvoir d'achat de leurs principales exportations. En même temps, un afflux non réglementé d'importations a menacé les moyens d'existence d'hommes et de femmes travaillant dans les industries locales bénéficiant d'une assistance limitée ou nulle en matière de « trade adjustment assistance » ni de soutien du gouvernement. Les producteurs locaux, en particulier les femmes chefs de micro-entreprises dans l'économie informelle, perdent leur part du marché à cause des importations meilleur marché, ce qui entraîne une réduction de leurs gains. Sans aucune aide du gouvernement, les femmes courent davantage de risques d'être mal équipées pour améliorer leurs activités productives face à une compétition accrue (Floro 2001a; ONU1999; Fontana et al 1998).

Si l'essor des exportations peut avoir des retombées positives en accroissant les recettes en devises et l'emploi pour les femmes, il n'est pas dit que ceci se traduise par leur autonomisation. Ceci dépend de toute une série de facteurs, comme la propension du secteur du commerce à créer des emplois et l'effet sur les disparités de salaires entre les sexes et la qualité

de l'emploi. Dans le cas du Bangladesh, de la République dominicaine, de la Corée du Sud, de la Malaisie, de Taïwan et de la Thaïlande, pour ne citer que quelques exemples, l'effet sur l'emploi a constitué un tournant décisif pour la participation des femmes à la population active (Standing 1999; Fontana et al 1998; ONU 1999). Mais en Amérique latine et en Afrique, par exemple, un changement de cap en faveur des cultures commerciales d'exportation a souvent réduit l'emploi traditionnel des femmes dans les activités agricoles de subsistance et l'a remplacé par des emplois saisonniers et à temps partiel qui pénalisent leurs revenus (Gladwin 1991; Floro 1995). Ce processus a, à son tour, engendré la migration de la main d'œuvre vers les zones urbaines appauvries et l'expansion du secteur informel. Cette tendance dans certains pays en développement a contribué à l'aggravation de la prostitution, de la traite des femmes, du travail des enfants et autres formes de travail qui rendent les femmes et les enfants plus exposés à l'exploitation sous toutes ses formes.

Même lorsque la libéralisation des échanges porte à un accroissement des emplois pour les femmes, ceci ne veut pas forcément dire qu'elles se trouvent tirées d'affaire ou qu'elles ont acquis des moyens d'agir. La non prise en compte par le document du Consensus de Monterrey de l'importance des activités non marchandes et des effets des politiques de libéralisation du marché porte à un accent «aveugle» sur les résultats fondés sur le marché, qui sont quantifiables. Des recherches de plus en plus nombreuses ont noté que la participation des femmes à la population active peut se faire au prix de plus longues journées de travail et d'une intensification du stress pour les travailleuses (Floro 1995, Gonzales de la Rocha 1988; Hossain 1988; Karlekar 1982; Floro et Miles 2003). Dans la majorité des pays, les tâches ménagères retombent sur les femmes— et ceci comprend les courses, le ménage, la cuisine, s'occuper des enfants et des malades. L'intensification du travail a porté au stress et à l'aggravation des problèmes de santé de nombreuses femmes, en particulier dans les ménages pauvres. Ce problème est exacerbé si les femmes sont employées au bas de l'échelle du secteur marchand. Le désengagement lié aux mesures d'incitation fiscale pour attirer les investissements directs étrangers cités plus haut comme un aspect important de la mondialisation peut être conjugué à la libéralisation du commerce pour créer d'autres emplois pour les femmes dans les secteurs de transformation des exportations qui sont mal payés ou sans avenir (CNUCED 1997; OIT 1998, 2002) ou dans le travail à domicile en sous-traitance qui n'offre aucune sécurité d'emploi, des bas salaires et des possibilités minimales ou nulles de perfectionnement de leurs aptitudes.

Si les droits des travailleurs ne sont pas défendus vigoureusement par les Conférences internationales comme la ICFdD et par des mécanismes de mise en oeuvre et de suivi, la vive compétition et la course aux profits qui caractérisent les tendances actuelles de mondialisation affaibliront vraisemblablement les droits des travailleurs. L'absence d'un code de conduite des employeurs et de normes du travail a porté à une détérioration des conditions de travail dans de nombreuses industries axées sur l'exportation, comme le textile et l'électronique, où les femmes assurent l'essentiel de la main d'œuvre. Longues journées de travail, conditions de vie difficiles et exposition à des substances dangereuses -comme les travailleuses des industries électroniques des Philippines- risquent fort de se perpétuer et de nuire à leur santé et à leur bien-être général (Floro 2001a; HDN et PNUD 1997). L'absence d'un code de conduite a rendu le harcèlement sexuel et la violence contre les femmes courants sur le lieu de travail.

A cette analyse de la promotion des exportations doit venir s'ajouter le problème de la libéralisation des importations. Une libéralisation déréglementée des importations peut constituer une menace pour les moyens d'existence des femmes travaillant dans les zones anciennement

protégées de l'économie nationale. Par exemple, la libéralisation du commerce a vu affluer un déluge d'importations asiatiques à bon marché au Zimbabwe et en Asie du Sud qui ont porté à la baisse de la production et de l'emploi dans le textile et l'habillement durant les années 90 (ONU 1999). Les femmes employées dans l'artisanat produisant pour l'économie locale peuvent être particulièrement touchées par ce processus. Vu que les femmes travaillent de façon disproportionnée dans le secteur informel, la libéralisation des échanges peut menacer tout particulièrement les femmes chefs de petites et micro-entreprises dont les revenus sont indispensables à l'entretien de leur ménage et à leur subsistance. Si l'importance du secteur informel varie fortement d'un pays à l'autre, il continue à se développer, surtout lorsque les économies sont en proie à des crises financières et des phases de contraction économique. (OIT 2002; Carr, Chen et Tate 2000).

Cette analyse laisse entendre que les gouvernements devraient être en mesure d'aborder la libéralisation des échanges de manière plus sélective que celle suggérée par le Consensus de Monterrey. Pour des stratégies de financement efficaces en faveur d'un développement soucieux de la parité entre les sexes et à visage humain, l'État doit offrir un soutien et une protection aux catégories vulnérables de la population, plus particulièrement aux femmes et aux pauvres. Si la libéralisation peut apporter des bienfaits aux femmes, les effets complexes de ce processus suggèrent que les gouvernements devraient avoir le droit d'élaborer des politiques commerciales stratégiques et sélectives qui aident à atteindre les buts de développement. Une telle approche sera renforcée si les responsables politiques commencent à pratiquer des audits sensibles à la problématique hommes-femmes des initiatives de politique, de façon à pouvoir choisir la politique commerciale appropriée. Ceci requiert un vaste débat public et des discussions des questions de politique commerciale parmi les citoyens de ces pays, pour garantir la prise en compte des capacités et des droits économiques des femmes. La mise en place d'un bureau consacré aux questions féminines au sein des Organisations régionales de commerce et de développement, ainsi qu'à l'OMC et à la Banque mondiale, pourrait également faciliter ce processus. L'application de l'analyse par sexe des négociations et traités commerciaux est importante pour identifier les opportunités et les menaces potentielles au bien-être des femmes ainsi que d'autres catégories défavorisées.

Enfin, on s'accorde à reconnaître parmi les économistes et les responsables politiques que toute initiative commerciale fera des gagnants et des perdants. Il est probable que les femmes seront représentées de part et d'autre de ce bilan. Les gouvernements doivent formuler des politiques sociales efficaces et sensibles au genre pour venir en aide aux femmes qui subissent les contrecoups de ces changements. Si l'on veut que les femmes tirent profit de la libéralisation des échanges, le désengagement fiscal ne devrait pas être en mesure d'affaiblir la capacité du gouvernement de fournir une assistance aux vastes populations de travailleuses des secteurs formel et informel.

Le secteur privé des entreprises a également une responsabilité importante pour garantir que ses pratiques commerciales ne nuisent pas aux travailleuses. Des codes de conduite au sein des entreprises et des lois du travail qui protègent les droits des travailleurs et interdisent les pratiques discriminatoires contre les femmes doivent être généralisés. Il est nécessaire de travailler en étroite collaboration avec l'OIT pour instituer un cadre international qui défende universellement les droits des travailleuses, pour éviter qu'un régime libéral d'échanges et d'investissements nous porte à courir à l'échec. Il faut veiller à l'application de la Déclaration relatives aux principes et droits fondamentaux au travail si l'on ne veut pas que les régimes

libéraux entament les droits des travailleurs. Pour garantir que les femmes tirent profit du commerce, il faut se pencher de près sur les effets distributionnels de la mondialisation. L'utilisation d'audits par sexe pour formuler une politique commerciale, associée à l'application des droits des travailleuses, peut constituer un pas important dans la création d'un climat plus équitable permettant à tous ceux qui étaient normalement exclus des prises de décision, de faire entendre leurs voix.

#### **D. Renforcement de la coopération financière et technique internationale pour le développement**

Bien que les pays industrialisés reconnaissent la nécessité d'accroître l'aide publique au développement (APD), ils se gardent bien de s'engager à atteindre le but convenu – c'est-à-dire affecter un certain pourcentage de leur PNB à cette fin, comme on l'a vu plus haut.<sup>33</sup> Le document se limite à exhorter les pays développés à “déployer des efforts concrets” – s'ils ne l'ont déjà fait – pour atteindre ces objectifs (paragraphe 42). Ceci n'aide guère à inverser la tendance négative de l'aide étrangère au cours des deux dernières décennies. Le document ne destine pas l'utilisation des ressources APD pour faire avancer les buts de promotion de l'égalité des sexes et de réduction de la pauvreté, objectifs sur lesquels tous les pays se sont engagés dans la Déclaration du Millénaire et les précédentes Conférences internationales des Nations Unies.

Il est également à déplorer que le document du Consensus de Monterrey cite à peine l'accès inégal à l'aide étrangère par les femmes et les hommes des pays qui ont cruellement besoin de cette assistance. L'APD est souvent motivée par des calculs géopolitiques et par les intérêts stratégiques des donateurs plutôt que par les réels besoins humanitaires et économiques. En conséquence, l'aide est octroyée à quelques pays avec lesquels les bailleurs de fonds ont un lien particulier. Dans de nombreux cas, les gouvernements des pays donateurs contrôlent les flux et les utilisent soit pour promouvoir des politiques de libéralisation du marché soit/et pour récompenser les gouvernements qui défendent leurs intérêts stratégiques. Ainsi, les exigences particulières et les priorités des femmes passent souvent inaperçues dans l'allocation des fonds d'assistance au développement. Les femmes victimes de la guerre souffrent souvent de façon disproportionnée des disparités croissantes et des incohérences du développement. En dépit de ces problèmes, des progrès ont été accomplis par des organismes internationaux pour rendre l'APD plus sensible aux spécificités de chaque sexe.

Récemment, le Cadre d'assistance au développement des Nations Unies a commandité la mise au point d'instruments sensibles aux sexes afin d'inscrire les objectifs de parité entre les sexes dans les cadres nationaux politiques et financiers. Il invitait à réaliser des études d'évaluation prenant en compte les spécificités de chaque sexe, l'analyse budgétaire sensible au genre et des listes de contrôle par sexe pour les analyses des institutions et des organisations. Le Comité d'assistance au développement (CAD) de l'OCDE a pris en outre plusieurs mesures d'intégration de l'égalité des sexes dans les approches sectorielles (Floro 2001a). Par conséquent, si les dévastations économiques et sociales dues à la guerre ou aux conflits armés ne se produisent pas dans des zones où les gouvernements des pays donateurs ont des intérêts stratégiques, les femmes et les enfants de ces pays risquent de recevoir bien peu. A titre d'exemple, la Sierra Leone a reçu moins de 20 dollars par enfant en 1999 contre 216 dollars par enfant versés au Kosovo (UNIFEM 2000). Les appels en faveur des femmes et des enfants victimes de la guerre se heurtent aux directives de financement souvent rigides et compartimentées. Il est arrivé que l'APD a appuyé des projets au détriment des femmes. Par

exemple, des programmes d'aide ont parfois été créés sans aucun égard pour les besoins essentiels des femmes, notamment celles des ménages pauvres.

Étant donné le manque de détermination des pays donateurs à honorer leurs engagements déclarés d'attribuer 0,7 pour cent du PNB à l'APD, il faut approfondir et étudier de nouveaux mécanismes de collecte des recettes internationales, comme la taxe Tobin qui pourrait améliorer le financement des programmes d'aide au développement. Mais le Consensus de Monterrey a éliminé cette possibilité en supprimant la recommandation du document du Facilitateur, comme on l'a vu plus haut. Aussi encourageants que ces engagements puissent être, les efforts d'inscrire les perspectives féminines et l'équité dans chaque élément du programme d'assistance au développement manquent de vigueur. Les directives formulées dans le cadre de la coopération au développement de l'OCDE/CAD au XX<sup>ème</sup> siècle doivent inscrire les objectifs d'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les cadres de politique macro-économique et sociale adoptés par les gouvernements bénéficiaires (Floro 2001a). Un gros problème est que l'aide au développement est de plus en plus subordonnée au pays récipiendaire qui adopte les politiques économiques célébrées dans le Consensus de Monterrey, lesquelles peuvent affaiblir les femmes et les pauvres et remettre en cause les droits de la personne. Par exemple, la libéralisation des échanges et des finances et le désengagement financier qui s'y rattache équivalent souvent à la réduction des programmes sociaux indispensables qui peuvent venir en aide aux femmes pauvres et aux droits des travailleurs. Un danger de cette tendance qui n'a guère eu de retentissement est que les organismes d'aide ont mis au point des programmes sensibles à la condition féminine, tandis que les gouvernements nationaux n'ont guère d'autre choix que de réduire les financements intérieurs de ces programmes et appliquer des lois du travail précaires pour la protection des travailleurs. En conséquence, la base de promotion de l'équité entre les sexes devient fortement tributaire des financements externes, avec pour résultat que les engagements internes envers les projets de développement qui encouragent l'équité et l'autonomisation des femmes demeurent faibles. La mise en œuvre de programmes de développement intégrant les questions sexospécifiques nécessitera de vastes mesures participatives qui renforcent les capacités au niveau de la communauté, en particulier des groupes de femmes pour des projets de promotion de l'égalité entre les sexes et de l'émancipation féminine.

Pour relever ce défi, les pays développés devraient honorer leurs engagements de consacrer 0,7 pour cent de leur PNB à l'aide. Les critères de déboursement de l'aide en faveur des femmes et des enfants touchés par les bouleversements politiques et sociaux doivent être rationalisés et rendus équitables. En outre, les organismes et les organisations d'APD doivent redoubler d'efforts pour promouvoir une vaste participation, en particulier des associations féminines, pour fixer les priorités d'assistance au développement. Lorsque les bénéficiaires de l'aide acquièrent "des droits d'appropriation" dans des projets de développement équitable, l'intégration des questions sexospécifiques dans le développement a davantage de chances de se transformer en réalité permanente.

### *E. Dette extérieure*

Les principaux axes d'intervention sur ce chapitre notent "l'importance de rétablir la viabilité financière pour les pays en développement en proie à des charges de la dette non viables." Ainsi, toute initiative visant à réduire l'endettement, y compris l'annulation de la dette et autres mesures, est bienvenue (paragraphe 48). Cette section met l'accent sur "l'importance de la mise en place d'un ensemble de principes précis pour la gestion et le règlement des crises financières qui prévoient une répartition équitable du coût entre secteurs public et privé et entre créanciers,

débiteurs et investisseurs” et encourage “les pays donateurs à veiller à ce que les ressources fournies pour l’allègement de la dette ne réduisent pas les montants d’APD qui doivent être disponibles pour les pays en développement ” (paragraphe 51).

C’est la prise de conscience croissante des graves crises sociales et de l’instabilité politique causée par l’actuel fardeau de la dette qui a porté à ces recommandations d’allègement de la dette. En plus du resserrement financier auquel sont confrontés les gouvernements locaux et nationaux, le service de la dette a accablé de nombreux pays en développement qui n’ont pu utiliser les recettes publiques pour l’infrastructure sociale. Services sociaux, routes, réseaux de communication, instruction et santé publique ont tous considérablement régressé, et ceci a aggravé la lourde charge des hommes et des femmes pour satisfaire leurs besoins de subsistance, notamment à cause de l’instabilité croissante des revenus. Du fait de ces tendances négatives, de nombreux hommes et femmes se retrouvent dans une position si faible qu’il est peu probable qu’ils puissent tirer parti des éventuels avantages que pourrait offrir la libéralisation de l’économie.

Ces tendances sont particulièrement évidentes dans les PPTÉ. Le taux élevé du service de la dette en Afrique a détourné les ressources destinées au secteur public tout comme les crises de santé publique et génésique dues à l’épidémie de VIH/SIDA ont atteint leur paroxysme.

Les femmes et les pauvres ont souffert de manière disproportionnée de ces tendances, en particulier parce qu’ils ont vu leur charge de travail s’intensifier et les ressources humaines s’appauvrir (Beneria et Feldman 1992; Sparr 1994; Çağatay et al 1995; Cornia, Jolly et Stewart 1987). La ténacité des femmes face à ces crises sociales est quasiment inouïe, en particulier compte tenu du fait que leur capacité d’effectuer à la fois le travail rémunéré au dehors et le travail familial et communautaire non payé a souffert de l’affectation prioritaire des maigres recettes publiques aux obligations de paiement de la dette. Les efforts de conditionnalités des prêts pour maintenir les flux de remboursement de la dette et la solvabilité des institutions financières internationales se sont traduits par la répression du développement humain, car nombre des services publics ont été abandonnés au pauvre mécanisme allocatif du marché. Il est impossible d’envisager un revirement économique rapide pour sortir de la dévastation sociale causée par le service de la dette, en particulier compte tenu du manque de ressources significatives de la communauté internationale. C’est dans ce contexte que le développement humain durable passe obligatoirement par une forte réduction de la dette et des amortissements. Mais le document final ne parvient pas à prendre pas d’autres mesures, en assurant la cohérence entre les buts du financement du développement et les dispositifs de négociation et d’allègement de la dette.

Il est de plus en plus admis que les ressources qui peuvent être dégagées en réduisant le service de la dette doivent assurer les besoins des femmes pauvres dans les domaines de l’enseignement, des soins de santé et des services de base. Malheureusement, les initiatives d’allègement de la dette envisagées par les institutions de Bretton Woods (HIPC I et HIPC II) accordent encore la priorité aux politiques d’ajustement structurel plutôt qu’à un développement social et économique soucieux de la parité entre les sexes et à visage humain. Les conditions d’admissibilité pour l’allègement de la dette sont encore liées aux “bons résultats” d’exécution des politiques de libéralisation du marché (Elson et Çağatay 2000; Audiences de la Société civile 2000). Si la Banque mondiale et le FMI ont pris certaines mesures dans l’initiative révisée HIPC II qui relie plus étroitement l’allègement de la dette à la réduction de la pauvreté par le biais des CSLP, la conditionnalité fondamentale des prêts d’avoir de solides bases macroéconomiques

n'en demeure pas moins, inhibant toute possibilité de changement véritable et substantiel. Par ailleurs, les avantages tirés de cet allègement peuvent être lents à se faire sentir. L'Initiative HIPC II réduit le service de la dette à un niveau défini comme soutenable, mais seulement après un délai de trois ans. Ainsi, un service de la dette excessif peut se prolonger pendant des périodes interminables (WEDO et UNIFEM 2002; Audiences de la Société civile 2000; ONU 2003; Kalima 2003).

En outre, en accordant la priorité aux mesures macroéconomiques, comme l'équilibre fiscal, les objectifs d'inflation et la croissance de la masse monétaire, la Banque mondiale et le FMI continuent à ne faire aucun cas des rapports de force à l'origine des efforts de correction des déséquilibres économiques. Dans un contexte d'inégalités entre les sexes, les recommandations standard d'austérité monétaire et fiscale, de flexibilité des marchés du travail et réduction des normes du travail, de libéralisation financière et commerciale dévalorisent la mission de lutte contre la pauvreté et de promotion de la femme.

Tant que l'allègement de la dette n'aura pas pour priorité le développement social, un service de la dette excessif continuera d'avoir des coûts masqués et les inégalités entre les sexes persisteront. Il faut redéfinir les effets de l'endettement si l'on veut que les jeunes femmes et les filles ne subissent pas les retombées des interruptions d'enseignement, du déclin de la santé génésique, de la traite des femmes et de la violence domestique, et l'intensification du travail rémunéré ou non.

Les stratégies de gestion de la dette visant le développement social ne fonctionneront que grâce à la participation démocratique de la société et des associations féminines dans les négociations de prêts et dans la gestion de la dette. Il faut procéder à des évaluations transparentes et participatives des politiques et faire des efforts pour informer les femmes et les pauvres des résultats de ces discussions. Il faut prendre les mesures nécessaires pour que les institutions de Bretton Woods comme les gouvernements nationaux soient en mesure de répondre aux priorités fixées par le public. Un tel processus requiert l'adhésion à des normes de droits de la personne et à la création de nouvelles structures gouvernementales qui institutionnalisent la participation populaire à la formulation des politiques de développement. De telles mesures transparentes et participatives ne peuvent fonctionner que si la restructuration de la dette est fondée à la fois sur une évaluation claire des besoins de développement humain du pays fortement endetté et sur sa capacité de remboursement une fois ces besoins satisfaits.

## **F. Règlement des problèmes systémiques : renforcement de la cohérence des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux d'appui au développement**

Portant sur la manière d'accroître la cohérence du système monétaire et financier international, ce chapitre du document met l'accent sur l'importance d'améliorer la gouvernance économique mondiale et la nécessité de renforcer le rôle de leadership de l'ONU à cette fin. Il sollicite également un engagement international en faveur de la lutte contre la corruption et le terrorisme et l'élimination du blanchiment de l'argent (paragraphe 65-6).

Ces recommandations marquent un pas dans la bonne direction. Mais, s'il est important de noter la mention de bonne gouvernance, de réforme du système économique et d'intégration de la question de la condition féminine dans les politiques de développement, le choix du langage suggère que la priorité est accordée aux recommandations et engagements pris dans les

domaines de la lutte contre la corruption, le terrorisme et le blanchiment de l'argent. Soit les principaux axes d'intervention ignorent totalement des secteurs importants, soit ils restent dans le vague en omettant de préciser quelles mesures concrètes, soucieuses de l'égalité entre les sexes, sont requises pour affronter les problèmes qu'ils soulèvent. Par exemple, si l'on s'accorde à reconnaître que l'ère de l'intégration économique requiert de nouvelles institutions de gouvernance (Griffiths-Jones 2000; Blecker 1998; Société civile 2000) au service d'un développement humain durable, sensible aux spécificités de chaque sexe, les grands axes d'intervention dans cette section omettent de recommander une série concrète de mesures pouvant contribuer à cet objectif. D'autres questions intéressant de près les pays en développement sont également négligées ou ignorées, comme le clivage croissant entre pays nantis et nations pauvres et les mesures distributionnelles qui pourraient être nécessaires pour résoudre d'autres types d'inégalités, notamment les inégalités entre les sexes.

A la lumière des récentes crises financières qui ont balayé l'Asie, l'Amérique latine et la Russie à la fin des années 90, et plus récemment l'Argentine et la Turquie, le document recommande au FMI d'accorder une attention plus soutenue à la surveillance des économies nationales afin de prendre des mesures en temps utile pour conjurer les crises (paragraphe 55). Cette recommandation ne parle pas du rôle crucial que la volatilité des flux de capitaux non réglementés a joué dans l'origine des crises, et omet ainsi de proposer un cadre multidisciplinaire sensible au genre pour affronter ce problème.<sup>34</sup>

Un autre thème éludé dans le Consensus de Monterrey est la réforme du système d'échanges en vigueur, que l'on peut tenir en quelque sorte pour responsable de l'aggravation des disparités économiques et fondées sur le sexe et l'érosion des droits de la personne, y compris les droits des travailleuses dans le monde entier. Ces omissions, à la lumière de l'appui aveugle que le document final concède aux politiques de libéralisation du marché, pointent le doigt contre l'incapacité du document d'affronter les problèmes et exigences des citoyens des pays en développement, et plus particulièrement des pauvres et des femmes.

Le document semble partir du principe que seuls les pays en développement ont besoin de plus de supervision, affectant de ne pas voir que les pays industrialisés comme les États-Unis d'Amérique regorgent d'exemples de piètre réglementation et supervision de la part des organes gouvernementaux. Tout en invitant à une forte coordination des politiques macro-économiques parmi les pays développés, il néglige le fait que de nombreux bouleversements économiques dans le monde découlent souvent de politiques macro-économiques peu judicieuses dans les pays développés. En mettant l'accent sur le FMI et les pays en développement, le Consensus de Monterrey donne la fausse impression que la réglementation internationale ne s'applique qu'aux pays pauvres.

L'accent mis sur la nécessité d'élargir la participation des pays en développement et des économies en transition pour une bonne gouvernance (paragraphe 61, 63) est une mesure positive en ce sens qu'elle corrige les inégalités existantes au sein du système économique mondial. Cependant, les recommandations sur la gouvernance mondiale (paragraphe 61-64) ne contestent pas la dominance excessive des pays industrialisés dans la structure actuelle de gouvernance des Organisations internationales. Par exemple, quelques pays seulement, et plus particulièrement les États-Unis exercent une influence sur le FMI et son Conseil exécutif. Ceci a notamment pour effet que les institutions économiques mondiales, en principe, protègent les intérêts des créanciers, à savoir les institutions financières multilatérales et les banques commerciales, aux dépens des débiteurs qui sont, au bout du compte, les femmes, les hommes et

les enfants des pays en développement, qui paient le prix des dettes nationales par les impôts et la privation de services sociaux. Par ailleurs, si les pays en développement sont constamment exhortés à améliorer leurs règles de transparence, on ne demande jamais aux institutions de financement de dévoiler leurs délibérations sur les décisions touchant à l'intérêt public et à la prospérité de pays entiers.

Le Consensus ne contestant pas cette tendance à favoriser les créanciers, il n'approuve pas plus de nouvelles méthodes équitables de résolution de la crise de la dette, même si dans les formes, il plaide en faveur d'un "partage équitable des charges". Le paragraphe 60 du document se contente de mentionner les mécanismes internationaux de traitement de la dette qui pourraient signifier la restructuration de dettes non viables, sans toutefois remettre en question les déséquilibres sur la manière dont les règles et les mécanismes réglementaires sont fixés dans les négociations d'emprunt et les initiatives HIPC. Il ne reconnaît pas plus les critiques généralisées des conditionnalités du FMI sur ses programmes de prêt qui s'expliquent par leur intrusion excessive dans la souveraineté des pays bénéficiaires, et par le fait qu'elles renflouent les créanciers plutôt que d'aider les pays en difficulté financière. D'ailleurs, les conditionnalités du FMI font également l'objet de critiques car elles ne font qu'accentuer les inégalités entre les sexes, portant à la violation des droits civils, sociaux et économiques, en particulier des femmes. Ainsi, dans leur adhérence aveugle aux politiques du FMI, les principaux axes d'intervention du Consensus de Monterrey finissent par ébranler les buts mêmes de développement qu'ils s'efforcent de faire respecter.

Mais la plus grande lacune du Consensus est probablement son incapacité d'offrir des mesures garantissant la participation des citoyens des pays en développement, en particulier des femmes pauvres, aux structures et institutions de gouvernance économique et mondiales. Faute de faire intervenir les femmes dans le processus décisionnel mondial, il devient difficile de placer les questions sexospécifiques et les problèmes des femmes au centre des débats de politique, stratégies et plans d'action.

Plus récemment, la Banque mondiale, au contraire de nombreuses autres Organisations multilatérales, a instauré une certaine forme de dialogue avec les Organisations de la société civile, et semble avoir adopté l'intégration de l'égalité des chances hommes-femmes parmi ses buts. Toutefois, les structures décisionnelles existantes au sein des institutions multilatérales continuent à entraver une gouvernance mondiale véritable fondée sur des principes démocratiques. Par exemple, le FMI et l'OMC demeurent particulièrement fermés au dialogue avec les ONG, en particulier pour ce qui est des questions relatives aux femmes.

Aucun cadre réglementaire à l'échelon mondial ne remplit les fonctions exercées par les banques centrales au niveau national dans la supervision du comportement des banques pour sauvegarder l'intégrité du système financier. Il s'agit là d'une grave défaillance, car des prêts imprudents de la part des institutions financières internationales peuvent porter un grave préjudice aux économies nationales. Comme le montrent les multiples exemples dans le monde en développement, le poids de la dette et des excès financiers retombe sur les pauvres et les femmes.<sup>35</sup> Il est difficile de comprendre pourquoi la demande de supervision mondiale des institutions de financement dans les pays en développement ne devrait pas s'étendre aux institutions de financement multilatérales et aux gouvernements des pays développés. Une véritable gouvernance exige que les gouvernements nationaux, la société civile et les organismes internationaux développent leurs capacités de suivi des conséquences des politiques et actions de chacun.

Les limites des axes d'intervention dans cette section sur la supervision du FMI, l'évaluation du crédit souverain, l'impossibilité de superviser les institutions privées de financement ayant une portée mondiale, et le processus en cours de négociation de la dette, laissent entendre la nécessité de mettre en place de nouveaux processus réglementaires sensibles au genre au niveau mondial. Les clauses d'ajustements en vue de la résolution de la crise et les dispositifs internationaux de traitement de la dette revêtent des dimensions sexospécifiques, tant dans leur contenu que dans leur impact. Sans l'utilisation systématique d'analyse par genre, les coûts sociaux supportés par les pauvres et les femmes risquent fort de passer inaperçus, et partant, de n'être ni mesurés ni traités dans de tels cadres fondamentaux de négociation.

Le paragraphe 64 préconise "l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les politiques de développement à tous les niveaux et dans tous les secteurs." Cette adhésion significative à l'importance des questions sexospécifiques vient s'inscrire dans le cadre d'un appel à "renforcer le rôle utile que le système économique mondial joue dans la promotion du développement" (paragraphe 64). Or, à l'instar des autres références à la place de la femme dans le reste du document, cette recommandation apparaît peu consistante car elle n'est raccordée à aucun cadre cohérent, engagement spécifique et avis concret sur comment accomplir cette importante tâche. Il faut lancer des mesures novatrices et hardies pour donner la parole aux groupes vulnérables, aux femmes et aux citoyens pauvres du monde en développement.

Là encore, le Consensus de Monterrey parle de coopération fiscale internationale, mais ce qu'il faut, c'est un examen de la taxation globale – qu'il s'agisse de la TTM, de la taxe Tobin ou d'une taxe unitaire mondiale – pouvant aider à rétablir les déséquilibres systématiques dans la répartition mondiale des profits et des coûts de la mondialisation. Le type de position ferme qu'adopte le document (paragraphe 65, 66) eu égard à la lutte contre le crime, la corruption et le terrorisme financier est tout aussi nécessaire pour exiger des transferts de ressources des plus nantis aux plus démunis, et pour la redistribution du pouvoir des groupes surreprésentés à ceux qui n'ont pas voix au chapitre dans le monde.

La prospérité mondiale repose sur la formation de nouvelles institutions mondiales en mesure de créer une prise en compte plus équilibrée et équitable des intérêts des pays en développement et développés. Un tel système devrait prévoir des mécanismes consultatifs, suivre et passer en revue les progrès accomplis par les pays dans la réalisation des engagements pris au Sommet mondial sur le développement social, dans la BPA et la Déclaration du Millénaire. Ce système veillera au respect du développement social et de l'égalité des sexes. Malheureusement, le document final ne prévoit guère de mécanismes de suivi et de mesures spécifiques propres à garantir la participation active et significative des citoyens des pays en développement, en particulier des femmes pauvres, aux structures et institutions mondiales de gouvernance économique.

Même s'il ne fournit pas d'orientation, le Consensus de Monterrey encourage d'une certaine façon la réforme structurelle et fait remarquer que les organismes des Nations Unies comme l'ECOSOC sont particulièrement bien placés pour piloter un tel mouvement. Afin de répondre au but énoncé dans le Consensus consistant à intégrer les perspectives sexospécifiques et créer des systèmes économiques au service des populations, les organismes des Nations Unies ne devraient pas négliger l'exigence fondamentale de faire entendre la voix des femmes et des autres groupes vulnérables. Le mécanisme des Nations Unies, légèrement critique, cependant, des processus actuels de mondialisation, peut détourner l'attention de la tâche pressante qui

consiste à établir un nouveau cadre plus équitable de développement, propre à satisfaire les buts et les références convenus à l'échelle internationale, en particulier l'égalité des sexes et la réduction de la pauvreté.

### ***G. Mécanismes de suivi du Consensus de Monterrey: rester engagés***

Le débat suivant passe en revue les mécanismes de suivi de la Conférence de Monterrey sur la base du rapport provisoire du Secrétaire général et de la session de l'ECOSOC tenue à New York en mars 2003. Elle évalue dans quelle mesure les politiques économiques en faveur de l'équité entre les sexes comprennent des parties fondamentales de la phase de mise en œuvre du Consensus de Monterrey. Elle examine également si les dialogues et les débats de suivi ont fait intervenir activement les organisations féminines et la société civile.

Le rapport du Secrétaire général, publié le 16 août 2002, offre un compte rendu préliminaire des "initiatives et engagements pris par les Gouvernements et les principaux détenteurs d'enjeux institutionnels ou non" (ONU 2002b; ONU 2002c-Documents A/57/319-E/2002/85). Le ton du rapport est optimiste; il fait également quelques références au genre. Tout en reconnaissant qu'"il reste beaucoup à accomplir", le Secrétaire général fait remarquer qu'un aboutissement du Consensus semble avoir été de réaffirmer l'engagement des nations de l'Union européenne et des États-Unis, qui ont tous deux accru sensiblement leur aide (paragraphe 2). Toutefois, l'aide au développement fournie par les États-Unis demeure très faible par rapport aux dimensions de leur économie.<sup>36</sup> En outre, les débats des pays industrialisés sur l'aide étrangère continuent souvent d'être liés à la libéralisation du marché, à l'exception peut-être de l'appel hésitant de l'Union européenne en faveur des BPM. Le rapport souligne également que l'intégration des sexes spécifiques demeure au rang des engagements qui n'ont pas été suivis d'action par les Gouvernements.

Selon le rapport du Secrétaire général, le FMI et la Banque mondiale ont réagi au Consensus en reconnaissant et en renforçant leur rôle traditionnel de promotion de la stabilité financière (FMI) et en encourageant la réforme et le développement des institutions (BM). Il n'est guère surprenant que le Consensus ne soit pas vu comme une tentative de mettre un frein à la mondialisation reposant sur le marché, mais plutôt comme une initiative de soutien de cette tendance. De même, ne voyant aucune raison de réexaminer les politiques passées, l'OMC s'est également engagée à maintenir la concertation avec l'ECOSOC et l'ONU (paragraphe 22).

Ces réponses mettent en évidence l'absence de toute référence aux effets distributionnels et sexospécifiques des politiques de libéralisation du marché qui ont façonné le mécanisme de la mondialisation. Peut-être manquait-il, à juste titre, une quelconque expression de préoccupation pour une vaste participation et les déséquilibres de pouvoir au sein des principales instances internationales.

L'appel à la coopération internationale en matière fiscale n'a pas pris en compte les coûts sociaux de la libéralisation du marché et le fardeau fiscal qui retombe sur les femmes et les pauvres compte tenu du transfert croissant vers une taxation indirecte. Une grande partie de ces coûts sociaux dont ont souffert les pauvres, et en particulier les femmes, demeurent invisibles, en partie parce qu'ils ont été sous-estimés et n'ont pas été mesurés. L'absence d'indicateurs et de données sexospécifiques, et le manque d'analyses ventilées par sexe des politiques économiques, contribuent à l'indifférence aux réalités distinctes des hommes et des femmes dans les mécanismes de suivi. Mais cette invisibilité dérive également du fait que le personnel et les hauts fonctionnaires des principales institutions financières, ministères et instances internationales,

comprennent mal les liens déterminants existant entre politiques macroéconomiques, problèmes sexospécifiques et croissance économique durable et développement humain.

La seule référence systématique à la problématique féminine dans le rapport du Secrétaire général apparaît au paragraphe 30, où l'on parle de "Comité spécial sur les femmes et le financement du développement du Réseau interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes". Le but de ce groupe est de veiller à inclure les perspectives sexospécifiques dans tout examen des politiques de développement. Le Secrétaire général loue ses efforts, en faisant remarquer qu'il sert "les buts premiers de l'éradication de la pauvreté, de l'égalité des sexes et d'efficacité économique."

Il semble s'être créé un élan important au sein de la communauté internationale pour la mise en œuvre des grands axes d'intervention du Consensus de Monterrey. Toutefois, l'engagement envers l'équité et l'autonomisation des femmes manque de spécificité, tandis que la dévolution de pouvoirs aux pauvres et aux catégories vulnérables de la population n'est pas inscrite parmi les buts de développement. En revanche, les dialogues de suivi se sont concentrés jusqu'à présent sur la promotion de la mondialisation économique, sans guère prêter d'attention aux frictions que pourrait comporter un système économique plus équitable, sensible à la condition féminine et « inclusif ». Ceci suggère que les groupes de femmes ont encore beaucoup à accomplir pour faire prendre conscience aux gouvernements de leur rôle dans le processus économique. Par ailleurs, une recherche beaucoup plus poussée doit être conduite pour mieux comprendre la transformation profonde des relations entre les sexes et des rôles et expériences des femmes et des hommes dans un cadre d'instabilité du marché, de crises économiques, d'insécurité de l'emploi et d'affaiblissement des services publics. Il faut en outre examiner les divers moyens par lesquels les politiques de libéralisation du marché peuvent accentuer les discriminations envers les femmes, qui porteraient à les dominer et à les priver de leurs droits (WEDO et UNIFEM 2002). Ce type d'études est indispensable pour mettre au point et promouvoir des politiques économiques et sociales sensibles aux sexospécificités, qui répondent véritablement aux besoins et aux intérêts des femmes, en particulier celles qui se trouvent dans des situations précaires et vulnérables.

Les tensions rencontrées dans les mécanismes de suivi de Monterrey sont ressorties avec évidence lors d'une réunion du Conseil économique et social le 20 mars 2003 (ONU 2003) qui rassemblait des représentants des OSC et des milieux d'affaires. Les OSC se sont montrées généralement critiques envers l'ensemble du processus de suivi, objectant que les asymétries entre les pays débiteurs et créanciers, entre les gouvernements Nord et Sud, et entre les états-nations pauvres et les grands groupes privés riches n'ont guère été résolues. Elles ont noté qu'en dépit des efforts d'allègement du fardeau de la dette, les PPTTE sont encore victimes de remboursements de la dette invalidants qui mettent les femmes et les enfants de ces pays dans des conditions de vie extrêmement précaires.

A titre d'exemple, l'Ouganda dépense encore 17 dollars par personne pour le remboursement de la dette contre 3 dollars par habitant pour la santé. Les succès médiocres, sinon nuls, de l'initiative HIPC montrent clairement que le Consensus de Monterrey devra "traiter les relations socio-économiques et de développement entre les pays débiteurs et les pays créanciers."

On a soutenu que le Consensus de Monterrey a laissé un héritage prometteur, mais incohérent. Ce constat s'explique par le fait que le document ne prend guère en considération les

importantes conséquences distributionnelles et les effets sur les deux sexes des politiques de libéralisation du marché qu'il défend et soutient. Un an après la conclusion de la Conférence sur le FdD, on ne note guère de progrès dans l'accomplissement concret des questions sexospécifiques dont il est question dans le document final. Les discussions sur les mécanismes de suivi reflètent ces tensions et contradictions entre les buts que le document s'efforce d'affronter et les résultats sociaux et économiques véritables des principaux axes d'intervention, comme on l'a évoqué dans les paragraphes précédents. La communauté internationale devra choisir en dernière analyse si accepter ou non les structures actuelles de pouvoir régissant l'économie mondiale<sup>37</sup>. Un plus vaste effort mondial de justice économique et d'équité entre les sexes, de paix et de respect des droits de l'homme comporte la non subordination automatique des politiques macroéconomiques aux impératifs de la mondialisation économique. Ceci revient à dire que les catégories traditionnellement exclues du pouvoir institutionnel, à savoir les pauvres et les femmes, doivent avoir voix au chapitre. Il s'agit là d'un appel pressant qui doit être entendu.

## **V. STRATEGIES ET MESURES PROPOSEES POUR AFFRONTER LES QUESTIONS SEXOSPECIFIQUES**

Cette section propose une liste de stratégies et recommande aux gouvernements ainsi qu'aux instances internationales, telles que l'Organisation des Nations Unies, le FMI, la Banque mondiale et l'OMC de prendre des mesures. Elle propose également des stratégies à l'intention des Organisations de la société civile, notamment les groupes de femmes, ainsi que des indications pour des domaines importants de recherche/formation. Ces propositions se fondent sur les problèmes sexospécifiques soulevés dans l'analyse du document du Consensus de Monterrey, en particulier dans la Section IV, et sur les notes de synthèse des organisations de la société civile et des associations féminines.

### ***A. Stratégies et mesures proposées à l'intention des Gouvernements et des organismes internationaux***

En premier lieu, les gouvernements et les organes internationaux doivent impérativement affronter et surmonter la nature contradictoire du Consensus de Monterrey – qui approuve aveuglément les politiques de libéralisation du marché en passant sous silence leurs conséquences négatives pour un système économique inclusif et équitable. Même si le document reconnaît comme objectifs de développement l'égalité des sexes, l'émancipation des femmes et l'éradication de la pauvreté, il n'offre guère de plans d'action concrets ni des recommandations de politique affrontant spécifiquement aucun de ces buts.

Pour créer un environnement économique propice soucieux de la parité entre les sexes et à visage humain, que ce soit à l'échelle nationale ou mondiale, il faut des mesures et des stratégies qui dépassent le cadre des principaux axes d'intervention du Consensus de Monterrey. Ces mesures et stratégies devraient affronter les principaux obstacles qui ont jusqu'à présent contrarié l'accomplissement des repères et objectifs de développement internationaux, à savoir le manque de: a) ressources; b) volonté politique; c) cohérence entre les politiques macroéconomiques et les buts de développement humains et sociaux; et d) d'un contexte international favorable appuyant les efforts des gouvernements et des ONG d'élaboration de politiques de développement soucieuses de l'égalité entre les sexes.

## **1. Mobilisation nationale des ressources**

Comme on l'a vu dans la Section IV, afin de mobiliser les ressources nationales de manière efficace, il faut tenir compte des incidences réciproques de toute une série de mécanismes du marché déclenchés par la mondialisation. Le mouvement de libéralisation de l'économie a des retombées contradictoires qui, tout compte fait, nuisent au bien-être des pauvres et des catégories privées de leurs droits, en particulier des femmes. Le langage du Consensus de Monterrey pose les jalons pour réaffirmer l'importance des organisations féminines dans le processus du développement, la lutte contre les inégalités entre les sexes et la promotion de l'émancipation des femmes pauvres. La première série de propositions d'action à l'intention des gouvernements et des organisations internationales porte sur la création d'un environnement financier propice pour les femmes et les pauvres, notamment:

- Accroître les services financiers généraux accessibles aux femmes – en particulier dans les secteurs rural et informel– comme le crédit, l'assurance, la mobilisation d'une épargne et l'assistance technique– en soutenant la recherche et le développement d'instruments financiers novateurs offrant des services financiers aux femmes pauvres tout en abaissant le coût du crédit.
- Mettre au point et adopter des cadres juridiques propres à éliminer efficacement la discrimination et les préjugés des institutions de financement envers les femmes.
- Renforcer la consultation avec les femmes pauvres et autres groupes vulnérables pour s'occuper de leurs exigences et leur donner voix au chapitre au sein des principaux organes économiques et les mécanismes et structures de réglementation financière.
- Appuyer des réformes économiques et juridiques complémentaires dans le traitement des inégalités économiques et fondées sur le sexe dans la distribution et la propriété des actifs et des ressources productives (terre, crédit, éducation, connaissance du marché et technologie).
- Mettre au point des cadres d'action permettant aux femmes de se libérer du ghetto du microfinancement pour intégrer les structures de financement.

Prises conjointement, ces mesures peuvent contribuer à orienter les actions et décisions des responsables gouvernementaux, des ministres et des hauts fonctionnaires des institutions financières internationales vers une mobilisation des ressources plus soucieuse de l'égalité entre les sexes et plus efficace. Nous reconnaissons ici l'importance de compléter le développement institutionnel du système financier par des réformes juridiques et de politique afin de faciliter l'accès aux ressources des femmes pauvres qui pourront ainsi tirer profit des opportunités offertes par le marché et développer leurs capacités.

La deuxième série de propositions comprend des recommandations en vue de la création et de la mise en œuvre de programmes sociaux et économiques voués à une meilleure protection des femmes contre les aléas d'une économie de marché intégrée. Nous soutenons que les ressources financières intérieures mobilisées par les gouvernements doivent venir directement en aide aux femmes de sorte que les flux de revenus soient plus stables et que les femmes soient en mesure de chercher un emploi dans des conditions de rémunération et de travail acceptables. Parmi ces stratégies proposées figurent notamment:

- Élaborer des systèmes de taxation progressifs pouvant neutraliser les discriminations contre les femmes dans les systèmes de collecte des recettes fiscales.

- Appuyer l'incorporation des perspectives sexospécifiques dans les processus budgétaires à tous les niveaux afin d'assurer des allocations de ressources en faveur des femmes et des pauvres ainsi qu'une taxation progressive et équitable entre les sexes. Veiller à ce qu'aux engagements de politique envers la parité entre les sexes correspondent des ressources adéquates.
- Entreprendre, soutenir et diffuser une analyse par sexe des politiques économiques, y compris dans les domaines des dépenses publiques, de la taxation, des finances, du commerce et des investissements; et utiliser ces analyses dans le dialogue social sur ces politiques.
- Mettre au point des dispositifs de protection sociale équitables pour les deux sexes et inclusifs, qui, à leur tour, requièrent le développement d'institutions qui offrent une reconnaissance juridique aux femmes en tant qu'agents à part entière et appuient leur position distincte, à cheval sur l'économie du ménage et l'économie de marché.

Afin de concevoir des institutions en mesure d'aider à intégrer les femmes dans le processus de développement, il faut disposer de données sur les contributions et les rôles des femmes, ce qui requiert des statistiques ventilées par sexe, et, par conséquent, la création d'un processus de collecte de données et de méthodes statistiques. Ces informations sont en outre fondamentales pour que les gouvernements et les organes internationaux d'élaboration de politiques prennent conscience du travail des femmes, et de la différence de leurs expériences par rapport à celles des hommes. Les institutions des Nations Unies et leurs États membres sont particulièrement bien placés pour appuyer ces efforts de collecte de données, et plus précisément:

- Mettre au point un système de statistiques sur les rôles sexospécifiques et promouvoir la collecte de données ventilées par sexe, l'identification et la résolution des déficiences de l'information, y compris sur le secteur informel, le crédit, l'épargne et les travaux communautaires et ménagers non rémunérés.
- Mettre en oeuvre des mesures concrètes de renforcement des capacités en matière d'intégration de la parité entre les sexes au sein des ministères des finances et autres ministères compétents, afin de veiller à la mobilisation des ressources nationales au service du développement dans une optique sensible au genre et au suivi systématique des impacts sociaux et économiques des politiques macro-économiques financières, fiscales et autres, sur les femmes pauvres et leurs familles.
- Élaborer des mécanismes de responsabilité et de transparence pour garantir la mise en oeuvre de toutes les recommandations ci-dessus et le suivi systématique de leurs progrès, y compris par le truchement de mesures comme des score-cards pour juger de la parité entre les sexes pour les ministères compétents.

## **2. Mobilisation internationale des ressources**

L'approbation enthousiaste des investissements étrangers dans le Consensus de Monterrey feint d'ignorer que seuls très peu de pays en développement ont su les attirer. De surcroît, les politiques visant à attirer ces capitaux ont tendance à saper le bien-être des travailleuses, des chefs de micro-entreprises, des agricultrices de subsistance, des dispensatrices de soins et des soutiens de famille, tout en n'offrant que peu d'avantages clairs pour le développement. Pour cette raison, nous demandons un suivi et une évaluation sexospécifiques des effets des flux de capitaux privés. Il est essentiel de renforcer les règlements et institutions

qui font respecter et sauvegardent les droits des travailleurs et les droits civils, sociaux et économiques de la personne. Les Gouvernements et les organisations internationales peuvent:

- Mettre en place des instances où le public peut participer et aider à suivre les effets des capitaux étrangers sur les objectifs de parité entre les sexes et d'habilitation des femmes.
- Appuyer la recherche et la diffusion des pratiques optimales sur les codes de conduite des entreprises sensibles au genre et les mécanismes de suivi concomitants.
- Établir des règles d'emploi tenant compte de la question féminine dans les entreprises nationales et étrangères, y compris les grands groupes mondiaux, en tirant parti des instruments multilatéraux existants tels que les conventions de l'OIT sur les droits fondamentaux des travailleurs et autres conventions liées au travail à domicile et au travail à temps partiel.

Par ailleurs, étant celles qui supportent, de façon disproportionnée, le risque de contractions économiques et les retombées de l'instabilité du marché, les femmes subissent tout particulièrement le contrecoup des crises financières. Aussi proposons-nous les mesures suivantes:

- Étudier de près la mise en oeuvre de mesures de taxation mondiales (comme la taxe Tobin) pouvant réduire la volatilité des mouvements de capitaux. Cette taxe pourrait aussi fournir de nouvelles ressources pour les programmes de développement mondial.
- Elaborer des réglementations prenant en compte les sexospécificités tant dans les pays source que dans les pays destinataires, qui puissent mitiger la volatilité excessive des flux financiers.
- Entreprendre, soutenir et diffuser l'analyse selon le genre des flux financiers, des politiques d'investissement et l'impact des crises financières, en particulier sur les femmes pauvres, en termes d'emploi (revenus, conditions de travail, etc.), coûts sociaux et travail non rémunéré.
- Se servir de ces analyses pour la mise au point et la formulation de programmes de politique et d'assistance sociale synergiques et sensibles aux sexospécificités pouvant s'avérer efficaces en particulier en cas de crise financière.

### **3. Commerce international**

En ce qui concerne le poids attribué au commerce comme moteur de développement, le document du Consensus passe sous silence deux questions importantes. Premièrement, les politiques de libéralisation du marché n'ont pas forcément accru les échanges ou profité à de nombreux pays en développement. Deuxièmement, le commerce a d'importantes conséquences néfastes sur les femmes des pays en développement, en particulier dans les ménages pauvres. Pour ces raisons, les gouvernements et les instances internationales sont invités urgemment à:

- Renforcer les capacités des pays en développement et des économies en transition et l'assistance technique en matière d'analyse selon le genre et de suivi des négociations et des politiques commerciales afin de veiller à l'incorporation des femmes et des hommes dans le cadre des équipes de recherche et de suivi et comme participants.
- Faciliter la participation active des groupements de femmes aux structures et processus décisionnels en matière commerciale à l'échelle nationale, régionale et internationale afin de garantir la prise en compte des problèmes sexospécifiques aux stades de la

formulation, de la mise en œuvre et de l'évaluation des engagements et politiques commerciales dans le cadre des accords bilatéraux, régionaux et multilatéraux.

- Procéder à une analyse sensible au genre de la structure décisionnelle de l'OMC et autres organes de décision en la matière.
- Mettre en oeuvre une analyse par sexe, parallèlement aux Examens des politiques commerciales de l'OMC, des négociations et accords commerciaux bilatéraux, régionaux et internationaux afin d'identifier toutes les incidences de ces accords sur les deux sexes et proposer d'autres solutions équitables en faveur des femmes et des pauvres.
- Élaborer et mettre en oeuvre des mesures et des programmes d'assistance sensibles aux sexospécificités pour les victimes du libre-échange, visant à offrir une protection, une formation et une aide aux travailleurs ayant perdu leur emploi et aux chefs d'entreprises délocalisées, en particulier les chefs de petites et micro-entreprises, dans les secteurs formel et informel.
- Effectuer des évaluations par pays, sensibles à la place de la femme, des lois et des normes du travail, en accordant une attention particulière aux lois en vigueur dans les *zones franches d'exportation* ainsi que celles concernant le travail sous contrat effectué à domicile. Accroître les ressources allouées à l'inspection des lieux de travail et au respect des lois locales, en particulier celles liées aux droits fondamentaux des travailleurs tels qu'énoncés dans la Déclaration relative aux droits fondamentaux au travail. Formuler des lois du travail en faveur de l'émancipation des travailleuses. Renforcer les capacités techniques et les ressources financières des ministères du travail afin qu'ils prennent conscience des spécificités de chaque sexe.
- Promouvoir les droits des travailleurs d'une façon générale, et les droits des travailleuses en particulier, à l'aide du paradigme de "travail décent" lancé par l'OIT. Élaborer des stratégies d'exportation reposant sur le perfectionnement des compétences et capacités des travailleurs par opposition à celles qui portent atteinte à leurs capacités, à leur santé et à leur sécurité. Offrir un soutien aux exportateurs qui assurent des conditions de travail décentes et diffuser ces efforts à l'échelle internationale.
- Promouvoir des partenariats internationaux axés sur le renforcement des droits des travailleurs. Diffuser les bonnes pratiques dans ce domaine.
- Appliquer des évaluations d'impact sensibles au genre des politiques commerciales sur les hommes et les femmes pauvres des secteurs ruraux et informels à l'aide du cadre de développement humain proposé par le PNUD afin d'en tirer des recommandations d'action liées à la nature, à la séquence et au rythme des réformes commerciales.
- Lancer des mécanismes de suivi axés sur le développement humain pour observer et renforcer les clauses de traitement spécial et différentiel pour les pays pauvres.
- Recueillir et diffuser les exemples de bonnes pratiques de formulation et mise en œuvre de politiques commerciales sensibles au genre.

#### **4. Accroître la coopération financière et technique internationale**

Comme on l'a noté dans le chapitre sur l'analyse sexospécifique, il faut imprimer aux efforts d'amélioration de l'assistance étrangère une double orientation. Tout d'abord, des stratégies sont proposées pour inciter les pays développés à honorer leurs engagements d'APD. Deuxièmement, il faut des mesures de politique visant à restructurer les programmes d'assistance

au développement de manière à élaborer et mettre en oeuvre des pratiques et procédures sensibles à la question féminine. Comme pour les recommandations précédentes, les statistiques et données tenant compte des spécificités de chaque sexe doivent orienter, suivre et évaluer les efforts et programmes d'aide au développement. L'ONU et ses États membres peuvent utiliser une analyse sensible au genre pour avancer qu'une plus grande égalité se traduit par des bienfaits publics généraux à la communauté mondiale. Ce cadre de "biens publics mondiaux" doit être approfondi et diffusé.

Les gouvernements des pays développés et les organisations internationales peuvent:

- Honorer promptement et selon un échéancier l'engagement pris d'allouer 0,7 pour cent du PNB à l'APD en faveur des pays en développement et 0,15-0,20 pour cent du PNB aux pays les moins avancés.
- Affecter l'utilisation des ressources APD pour faire progresser l'égalité entre les sexes et l'élimination de la pauvreté en accordant la priorité aux besoins fondamentaux des pauvres, et appuyer la fourniture universelle des services sociaux élémentaires, la sécurité sociale, le crédit et l'épargne.
- Étudier et proposer de nouveaux mécanismes internationaux de collecte des recettes fiscales qui pourraient améliorer le financement de l'aide au développement.
- Institutionnaliser des mécanismes de mise en place d'un cadre sensible aux questions sexospécifiques pour la coopération internationale et des partenariats entre pays, et effectuer des analyses périodiques.

Les gouvernements des Pays en développement et les institutions internationales peuvent:

- Élaborer des mécanismes de responsabilité effective visant à assurer que l'APD réponde aux exigences critiques des pauvres et aux besoins spécifiques des hommes et des femmes, en particulier dans les pays déchirés par les conflits.
- Utiliser l'initiative 20/20 comme cadre pour acheminer l'aide aux services sociaux de base.
- Inclure des représentants des groupes et réseaux de femmes dans les mécanismes institutionnels concernant l'APD et prendre des mesures veillant à l'incorporation des perspectives sexospécifiques.
- Mener d'autres recherches sur la parité entre les sexes et l'éradication de la pauvreté comme Biens Publics Mondiaux.

## **5. Dette extérieure**

L'axe d'intervention du Consensus de Monterrey invitant à une nouvelle approche mondiale de la dette doit prendre en compte les sexospécificités. Il faut pour cela recueillir systématiquement des informations pouvant documenter les effets économiques et sociaux probables de la dette extérieure et de ses conditionnalités sur les femmes et les pauvres. Ceci nécessite également une réorganisation du processus existant de PPTE afin de prendre en considération l'impact sexospécifique du paiement de la dette et des conditions liées aux prêts et à l'allègement de la dette. On propose d'affecter les ressources à des programmes sociaux et économiques clés affrontant les besoins pressants des femmes pauvres, afin de garantir que les ressources financières dégagées par les initiatives d'allègement de la dette servent à atteindre les buts de développement de parité entre les sexes et de réduction de la pauvreté. On suggère, en outre, des processus décisionnels participatifs et novateurs à large assise – comme mécanisme

nouveau d'adjudication de la dette qui comprend des représentants des créanciers et des débiteurs et qui défende également les intérêts des femmes et des autres catégories concernées par les programmes d'ajustement structurel et de stabilisation.

Plus particulièrement, les gouvernements et les Organisations internationales peuvent:

- Veiller à la cohérence des buts et des mécanismes de financement du développement par rapport à la dette et au cadre des droits universels de l'homme.
- Modifier les critères actuels d'admission aux PPTE et des procédures de calcul et hypothèses d'analyses de viabilité de la dette de façon à inclure l'impact selon le sexe du paiement de la dette et des conditions liées aux prêts et à l'allègement de la dette, y compris les coûts cumulés sous forme de mauvaise santé et de conséquences sociales (retrait des écoles, augmentation de la traite des femmes, du crime et de la violence) et charge plus importante de travail non rémunéré.
- Assurer une représentation équilibrée selon les sexes dans les négociations de prêts et les discussions sur l'allègement de la dette, ainsi que dans les structures institutionnelles qui pourraient naître au cours du mécanisme de suivi du Consensus de Monterrey, et concevoir d'autres moyens de garantir la prise en compte des préoccupations des femmes (en particulier des femmes pauvres) et des perspectives sexospécifiques.
- Créer un organe d'arbitrage de la dette, démocratique et participatif, avec une représentation équilibrée entre les sexes et des critères sensibles au genre d'évaluation de la viabilité de la dette. L'annulation de la dette des pays les moins avancés et des pays à revenus moyens admissibles et l'analyse de la viabilité de la dette devraient toujours se faire à l'aide de critères sensibles au genre.
- Éliminer les conditionnalités des initiatives d'allègement de la dette et des mesures de financement de la dette qui portent à la violation des droits de la personne et à la perpétuation ou l'exacerbation des inégalités entre les sexes, et étudier des voies et moyens de suivre expressément les progrès de l'égalité des sexes, au moyen, par exemple, de l'amélioration des taux de mortalité infantile, nutrition, etc.
- Affecter des ressources dégagées par l'allègement de la dette pour affronter les objectifs spécifiques convenus dans la Plateforme d'action de Beijing et les Objectifs de la Déclaration du Millénaire.

## **6. Problèmes systémiques**

Un des thèmes principaux de ce rapport est le manque de cohérence entre les politiques macro-économiques favorisant la libéralisation des marchés, d'une part, et l'exigence reconnue de réduire la pauvreté, d'atteindre l'égalité entre les sexes et de donner les moyens d'agir aux femmes et aux groupes privés de leurs droits, d'autre part. Ce manque de cohérence se reflète dans la structure de gouvernance et organisation des systèmes économiques et financiers internationaux. Ceci se manifeste également dans le pouvoir et l'influence de certains groupements d'intérêts et gouvernements dans la façon dont sont prises les décisions de politique au sein des principales instances financières et économiques internationales. Ceci a fait que les intérêts des pays en développement et des femmes sont extrêmement difficiles à traiter dans les politiques, stratégies et plans d'action. Les recommandations suivantes abordent ces lacunes dans le document du Consensus de Monterrey. En particulier, citons parmi les stratégies proposées: a) la restructuration des Institutions de Bretton Woods, en particulier les processus décisionnels et

les répartitions de vote pour garantir la représentation la plus complète du monde en développement dans les décisions importantes; b) une participation plus active des ONG représentant les intérêts des femmes, des travailleurs et des pauvres; et c) la création de nouvelles institutions mondiales en mesure de créer un système de transferts obligatoires et un régime de redistribution du pouvoir des catégories surreprésentées aux groupes sous-représentés et exclus. A cet égard, les gouvernements et organisations internationales peuvent:

- Instituer un cadre exhaustif, sensible à la problématique hommes-femmes qui renforce l'évaluation de l'impact social des flux financiers dans le cadre de toute planification de stabilité financière internationale.
- Créer des cadres pour le recueil de données pertinentes sensibles au genre, en fixant des points de repère et en suivant les progrès vers une bonne gouvernance des pays développés comme des pays en développement et des économies en transition.
- Créer des mécanismes de fonds mondiaux et une instance ou une organisation fiscale internationale pouvant offrir un soutien financier aux biens publics mondiaux et veiller à l'affectation de ces ressources financières en faveur des priorités et besoins sociaux, à commencer par la promotion de la parité entre les sexes, l'autonomisation des femmes, la protection de l'environnement et l'éradication de la pauvreté, ainsi que la lutte contre le virus VIH/SIDA.
- Renforcer les vastes processus participatifs et largement représentatifs de formulation des politiques, de prise de décisions et d'établissement de règles, et aider à combler les lacunes organisationnelles au sein des organes gouvernementaux et internationaux. Faire intervenir la société civile, y compris les groupes et réseaux de femmes, dans les mécanismes de traitement de la dette et les principaux organes économiques internationaux et institutions financières, tels que l'OMC, le FMI, la Banque mondiale, le Financial Stability Forum, ainsi que les commissions régionales, les banques régionales de développement et les institutions des Nations Unies, notamment l'ECOSOC.
- Poursuivre les efforts visant à conserver une représentation respectant l'équilibre entre les sexes et la participation de la société civile, y compris des groupes et des réseaux de femmes dans les mécanismes et activités de suivi du Consensus de Monterrey.
- Assurer la pleine participation des spécialistes de la condition féminine dans tout le suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement et tisserr des liens étroits entre recherche et action publique au niveau national, entre autres.
- Appuyer le renforcement des capacités sur l'analyse par sexe des politiques macro-économiques et des stratégies de développement pour les décideurs, les conseillers économiques, les consultants techniques, ainsi que le personnel des instances économiques et des ministères compétents.
- Appuyer le renforcement des capacités pour les groupes et organisations de femmes dans l'analyse économique et les processus décisionnels économiques/financiers.

#### ***B. Stratégies proposées pour les associations féminines et les organisations de la société civile***

Porter les gouvernements et les organisations multilatérales à affronter les problèmes cruciaux et les questions féminines auquel le Consensus de Monterrey n'a pas accordé un poids

suffisant exigera une vaste participation active des associations féminines et des OSC. Ces Organisations jouent un rôle important en influençant les délibérations et les mesures des gouvernements et des institutions internationales vers l'élimination de la pauvreté, l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes. Par conséquent, il est important que les groupements de femmes et les organisations de la société civile adoptent les stratégies et plans d'action suivants:

- Dispenser une formation aux membres sur les questions et problèmes économiques pertinents et sur les questions économiques concernant les femmes afin d'obtenir une plus vaste participation et un engagement actif au dialogue avec les gouvernements et les instances internationales et être en mesure de suivre les actions des gouvernements et des instances internationales.
- S'employer à élargir leur composition, notamment en accroissant la participation des femmes pauvres des secteurs ruraux et informels et en leur donnant voix au chapitre.
- Entreprendre et soutenir des projets d'action-recherche qui habilite les associations féminines et les chercheurs, en particulier en matière d'analyse par sexe des impacts de politique sur les ménages pauvres en termes d'emploi, de revenu, de conditions de travail, de coûts sociaux (problèmes de santé) et de répercussions sociales (retrait de l'école, augmentation de la traite des femmes, du crime et de la violence) et de travail non rémunéré. Utiliser ces analyses pour la mise au point et la formulation de recommandations de politique financière, commerciale et d'investissement, sensibles à la place des femmes et tournées vers l'action.
- Élaborer des propositions sensibles à la question féminine en vue de la formulation d'une nouvelle architecture financière internationale, de mécanismes internationaux de traitement de la dette plus sensibles aux spécificités de chaque sexe.
- Renforcer les capacités et les savoirs techniques des membres pour une participation active aux processus budgétaires à tous les échelons des gouvernements, en vue de garantir des allocations de ressources en faveur des femmes et des pauvres ainsi qu'une taxation progressive équitable. Ceci afin de s'assurer qu'aux engagements pris en faveur de l'égalité entre les sexes correspondent des ressources adéquates. Développer les capacités d'effectuer des analyses de l'impact sur la pauvreté et sur chaque sexe des budgets locaux et nationaux. Renforcer les capacités d'inscrire les analyses budgétaires dans le cadre de politique macroéconomique global d'un pays.
- Renforcer la coordination avec les autres groupes de femmes et organisations de la société civile aussi bien au sein des pays qu'entre les pays, afin de garantir une mobilisation plus efficace et une cohérence dans les dialogues avec les gouvernements, les ministères des finances et du commerce et les instances internationales.
- Renforcer les capacités et la participation au sein des négociations et accords commerciaux bilatéraux, régionaux et internationaux afin d'identifier les discriminations sexistes en termes d'accès aux ressources productives, niveaux de revenus, sécurité de l'emploi, droits des travailleurs et charge de travail non rémunéré.
- Participer activement aux forums de participation du public et aux principales instances économiques internationales et institutions de financement (OMC, FMI, Banque mondiale, Financial Stability Forum), ainsi qu'aux commissions régionales, banques de développement régionales et organismes des Nations Unies, y compris le Conseil économique et social et l'OIT.

- Se servir des mécanismes et instruments de suivi pour aider les gouvernements et les instances internationales à évaluer la politique commerciale, l'APD et la qualité de l'engagement de capitaux étrangers en faveur des buts d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes.
- Améliorer le suivi des institutions internationales de financement privées (y compris les institutions off-shore) afin que leurs actions ne compromettent pas les programmes de développement social par des prêts imprudents et/ou des demandes excessives de ressources des pays en développement.
- Renforcer la sensibilisation du public aux dimensions sexospécifiques des politiques macroéconomiques, des négociations commerciales et financières en diffusant les évaluations de l'impact sur les sexes des politiques macro-économiques et des stratégies de développement, afin d'induire une action publique efficace pour rendre les gouvernements comptables.
- Élaborer et mettre en œuvre des processus de prises de décisions d'établissement de règles plus équitables, participatifs et transparents dans toutes les principales instances internationales.
- Organiser au niveau des pays, des dialogues sociaux ouverts et inclusifs, le cas échéant, sur les politiques économiques macroéconomiques et internationales avec de vastes coalitions d'OSC, de gouvernements et d'institutions internationales.

### ***C. Domaines de recherche et de formation proposés***

Les politiques et actions des gouvernements, des institutions multilatérales et du secteur privé peuvent transformer la vie des femmes en ayant le pouvoir de modifier les possibilités qui s'offrent aussi bien aux hommes qu'aux femmes, ainsi que les contraintes et opportunités qu'ils rencontrent. Pourtant, conçues comme elles le sont, ces politiques et actions ne parviennent généralement pas à réduire les inégalités entre les sexes et à favoriser les femmes pauvres de manière significative. A moins d'affronter ces lacunes et de transmettre les connaissances à la fois aux gouvernements et aux femmes et aux hommes citoyens des pays, la tâche consistant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes demeurera ardue. En conséquence, on recommande les domaines suivants de recherche et de formation:

- La recherche et le développement et la formation sur les mécanismes et instruments financiers novateurs qui abaissent les coûts du crédit et d'autres services financiers pour les femmes pauvres et qui éliminent la discrimination exercée par les institutions de financement contre les femmes.
- Recherche et formation sur l'analyse par sexe des politiques macro-économiques, notamment la taxation et le commerce, l'investissement et les politiques financières.
- La collecte de données ventilées par sexe, l'identification et la résolution des lacunes en matière d'information, y compris sur les conditions de travail des travailleurs à temps partiel, en sous-traitance, à domicile et/ou informels, travail non rémunéré et besoins, intérêts et contraintes des femmes et des hommes des ménages pauvres en termes de crédit, de sécurité sociale, d'emploi et d'épargne.
- Recherche et formation sur les indicateurs sensibles au genre, notamment ceux servant à la mise en oeuvre des initiatives budgétaires ventilées par sexe, à l'évaluation de l'impact sur le développement humain des politiques commerciales, aux flux de capitaux

étrangers, aux partenariats privé-public dans la fourniture de services sociaux, la dette et l'APD.

- Recherche sur les analyses sensibles aux sexospécificités de l'OMC, du FMI, de la Banque mondiale et autres principaux organismes économiques en termes de leurs structures, règles et procédures décisionnelles en vue de formuler des recommandations pour l'intégration des questions sexospécifiques en leur sein.
- Recherche sur les analyses sensibles au genre parallèlement aux Examens des politiques commerciales de l'OMC de négociations et accords commerciaux bilatéraux, régionaux et internationaux identifiant des discriminations sexistes en matière d'accès aux ressources productives, de niveau de revenus, de sécurité de l'emploi, de droits des travailleurs et de charge de travail non rémunéré.
- Analyses des expériences en cours d'intégration des préoccupations sexospécifiques dans diverses instances internationales qui identifient leurs lacunes et limites et formulent des recommandations.
- Recherche soucieuse de l'équité entre les sexes sur les évaluations par pays des normes du travail et de la précarité de l'emploi dans la sphère marchande, en particulier dans les zones franches d'exportation ainsi que les travaux sous contrat à domicile.
- Recherche et formation sur la praticabilité de l'égalité entre les sexes et de l'éradication de la pauvreté en tant que biens publics mondiaux.
- Recherche soucieuse de l'équité entre les sexes sur les propositions en cours d'architecture financière internationale, de systèmes de gouvernance mondiaux, de conversions de dettes en prises de participation et de contrôles de capitaux.
- Recherche soucieuse de l'équité entre les sexes sur des plans novateurs de financement, notamment les institutions de microfinancement, les régimes de retraite et les programmes de sécurité sociale.

Ces actions proposées peuvent sembler colossales, mais il faut noter que plusieurs OSC, institutions internationales, gouvernements et organismes de recherche les appliquent déjà sous diverses formes. Un programme de recherche final et utile devrait également comprendre la collecte de l'information sur les bonnes pratiques et les organisations actives dans les domaines cités ci-dessus. Cette information, mise à jour périodiquement, peut être diffusée via Internet et servir de base de ressources pour une vaste gamme d'intéressés.

## ANNEXE A – ENCADRÉ 4

### Mandats des Nations Unies liés à un politique fiscale équitable

Le document **Beijing+5** (juillet 2000) exhorte les gouvernements nationaux à:

*73 (b) Introduire une perspective sexospécifique dans la conception, la mise au point, l'adoption et l'exécution de tous les processus budgétaires, selon les circonstances, afin de promouvoir une affectation des ressources équitable, efficace et à bon escient et créer des allocations budgétaires en faveur de l'égalité entre les sexes et des programmes de développement renforçant l'émancipation des femmes et élaborer les outils et mécanismes analytiques et méthodologiques nécessaires pour le suivi et l'évaluation.*

La Plateforme d'Action adoptée à la quatrième Conférence des Nations Unies sur la femme (Beijing, 1995) précise les actions à prendre par les gouvernements nationaux comme suit:

*58(d) Restructurer et cibler l'affectation des dépenses publiques afin de promouvoir les opportunités économiques des femmes et un accès égal aux ressources productives et de répondre aux besoins sociaux, éducatifs et sanitaires fondamentaux des femmes, en particulier des femmes pauvres.*

*346. Les Gouvernements devraient s'efforcer d'examiner systématiquement les modalités d'utilisation des dépenses publiques par les femmes; ajuster les budgets pour garantir un accès équitable aux dépenses du secteur public, aussi bien pour accroître la capacité productive que pour répondre aux besoins sociaux.*

*165 (f) Conduire des analyses du revenu national, de la taxe de succession et des régimes de sécurité sociale afin d'éliminer toute discrimination contre les femmes.*

*165 (i) Faciliter, aux niveaux appropriés, des processus budgétaires plus ouverts et transparents.*

## NOTES

1. Par souci de simplification, on parlera ici de Consensus de Monterrey. Le texte du Consensus de Monterrey est déposé à l'ONU (2002a). L'Assemblée générale a entériné le Consensus de Monterrey dans sa Résolution 56/210-B du 9 juillet 2002. Par ailleurs, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de présenter un rapport (résolutions 56/210-A et 56/210-B) sur les résultats de la Conférence sur le financement du développement. Le texte du rapport soumis par le Secrétaire général (ONU 2002b) en août 2002 sera dénommé Rapport final. Ce rapport présente un aperçu des principaux points des préparatifs de la Conférence, des points saillants du Consensus de Monterrey ainsi que de certaines actions de suivi lancées au lendemain de la Conférence. Tandis que le Rapport final stipule que "la Conférence a été largement considérée par la communauté internationale comme un tournant dans la démarche de coopération au développement et un nouveau jalon pour l'élaboration de politiques sur les interconnexions entre les financements nationaux et internationaux, le commerce et autres questions de développement", il comprend également un examen des critiques du Consensus de Monterrey et des lacunes du document qui seront discutées ci-après.
2. Comme le déclarait le Rapport final, "il s'agissait du premier sommet parrainé par l'Organisation des Nations Unies visant à affronter, dans une optique intégrée, les principales questions financières et connexes liées au développement mondial." (ONU 2002b, paragraphe 1).
3. D'autres Conférences des Nations Unies, comme la Conférence mondiale sur les droits de l'homme (1993) à Vienne, ont reconnu les droits des femmes comme des droits de la personne, et la violence contre les femmes comme une violation des droits de la personne. Au Sommet mondial sur le développement social de Copenhague, les ONG de femmes ont pu articuler un agenda économique suivant une optique sexospécifique.
4. Parmi les raisons citées pour les progrès insuffisants, figurent le manque de plans clairs, d'engagements politiques et de ressources (Çağatay et al 2000; ONU 2000:18).
5. Le Caucus des femmes est un instrument démocratique visant à dégager un consensus qui a permis aux ONG féminines du monde entier de mettre au point un programme de propagande et insuffler une perspective sexospécifique dans le processus et les résultats de neuf Conférences mondiales (UNIFEM 2000:48).
6. "Le Consensus de Monterrey n'est pas faible comme d'aucuns l'ont prétendu. Il le sera si nous ne parvenons pas à le mettre en oeuvre. Mais si nous sommes fidèles aux engagements qu'il contient et si nous continuons à oeuvrer de concert, il peut marquer un tournant véritable dans les vies des populations pauvres du monde entier." (ONU 2002b:11).
7. Sur la base des déclarations prononcées à la réunion du Sommet, 21 mars 2002, Conférence de Monterrey et à la Conférence de presse, 21 mars 2002.
8. La même étude du FMI souligne en outre que "les témoignages disponibles ne ... fournissent pas une feuille de route claire pour les pays qui ont entrepris- ou envisagent- de se lancer sur la voie de l'intégration financière" (Prasad et al 2003:6). Après un examen de la théorie et des faits, le document suggère que "l'intégration financière, sans une série adéquate de préalables, pourrait se traduire par quelques bénéfices isolés et une plus forte instabilité de la production et de la consommation à court terme." (p.37). Les auteurs de cet article admettent les observations d'un réviseur anonyme du FMI à cet égard.
9. Voir McKinnon 1973; Shaw 1973; Kapur 1983; Pagano 1993, etc;
10. Voir Lucas 1988; King et Levine 1993; et Greenwood et Jovanovic 1990; par exemple.
11. Représenté par les travaux de Singh (1993), Diaz-Alejandro (1985), Taylor (1983), Fitzgerald (2000), Arestis (1993, 2002), Blecker (1998), Pollin (1997), Epstein (1993), Griffiths-Jones (2000) et Stiglitz (1994), pour n'en citer que quelques-uns. Ils ont recours, dans leurs analyses, à une démarche de « markup », des modèles d'inflation « cost-push », des mécanismes d'ajustement sur le modèle keynésien, des théories de risque et d'incertitude et une approche de défaillance du marché.
12. Voir Fitzgerald (2000), Bulir (2001) et Griffiths-Jones (2000) par exemple. Les mécanismes de transmission consisteraient en effets de prix par l'inflation, les taux d'intérêt, les taux salariaux, fluctuations des taux de profit et des taux de change et en effets hors prix (production, formation de capital et emploi).
13. Les activités économiques non marchandes comprennent la production agricole de subsistance; la collecte de l'eau et de combustible; la préparation des repas et les activités ménagères; s'occuper des enfants, des malades et des personnes âgées; et la gestion des services communautaires.
14. D'autres interventions similaires ont été faites par l'Australie (Conseiller Jacqui DeLacy) et le Canada (Jim Crowe).

15. Sur la base du résumé final des remarques du co-Président nouvellement élu du PrepCom, Shamshad Ahmad (Pakistan) à la fin de la première série de déclarations sur le document du Facilitateur, durant la deuxième semaine de la troisième PrepCom.
16. La délégation des Etats-Unis a menacé de se retirer du processus de financement du développement et a averti que, faute de changements, le Président Bush ne participerait pas à la Conférence de Monterrey.
17. Rapports de WEDO, DAWN et du Caucus européen d'ONG (communiqué de presse, 19 mars 2002). Women's Caucus (2002), "Un monde équitable est possible et nécessaire, déclarent les femmes à la Conférence sur le FdD", 19 mars 2002, Monterrey (Mexique).
18. Déclaration de la société civile à la cinquième réunion plénière pour la Conférence internationale sur le financement du développement. <http://www.un.org/ffd/statements/csfe.htm>.
19. Le Secrétaire général de l'ONU a introduit la notion de doubler les niveaux actuels d'APD. Ceci ne figure toutefois pas expressément dans le document.
20. Les décisions de nombreuses institutions de financement semblent imprégnées du préjugé selon lequel les femmes ne fournissent qu'un complément de revenus, même lorsqu'elles contribuent aux revenus du ménage de façon substantielle (Floro 2001a). Cette attitude, et la dévaluation sociale et économique du travail productif des femmes, les portent à n'avoir qu'un usage restreint des fonds mobilisés par intermédiation financière.
21. Par exemple, certaines institutions de financement exigent encore la signature d'un mari ou d'un parent de sexe masculin pour les emprunts des femmes, même si la responsabilité du remboursement incombe aux femmes (Bakker 1994). Le manque de données et de questions méthodologiques limite le nombre d'études sur ce thème, mais d'après les témoignages disponibles, les discriminations sexistes existent dans certaines règles et pratiques de prêt du secteur financier (Manning et Graham 2000).
22. Bien que la documentation sur les femmes et l'épargne soit peu copieuse, une part de plus en plus consistante suggère vivement qu'il existe des différences de décisions d'épargne et d'attitudes de risque selon les sexes dans plusieurs pays développés et en développement (Bajtelsmit et Van Derhei 1997; Sunden et Surette 1998; Bajtelsmit et Bernasek 1996, Hungerford 1999, Floro et Seguino 2000). Ces études montrent également que les opportunités et problèmes rencontrés par les femmes diffèrent de ceux des hommes, d'où la différence des comportements d'épargne.
23. Plusieurs études, en particulier des groupes féminins d'épargne informels dans différents pays, soutiennent que les femmes pauvres ont davantage tendance à épargner que leurs homologues masculins (Fong et Perett 1991; Doss 1996).
24. Ces doubles stratégies, bien qu'utiles, ont néanmoins détourné l'attention de stratégies plus innovatives et stratifiées de lutte contre la pauvreté des femmes.
25. Les programmes de micro-crédit peuvent piéger les femmes dans un *ghetto de la micro-finance* et risquent de les assujettir, à moins que ne soient créés des mécanismes spécifiques visant à responsabiliser les femmes et à rendre leur personnel plus sensible aux problèmes féminins (Floro 2001a; Ackerly 1997; Mayoux 2002).
26. La taxation indirecte découle également des pressions politiques qui limitent la mise en application d'un système fiscal progressif ainsi que de l'administration inefficace du système de collecte qui facilite la fraude fiscale.
27. Et ceci en dépit de la conclusion que, contrairement aux taux d'inflation élevés, les taux modérés n'ont pas d'effets négatifs sur la croissance (Sen 1998; van der Hoeven 2000).
28. Voir Çağatay, Keklik, Lal et Lang (2000) pour une discussion de l'Initiative 20/20 dans le cadre des initiatives budgétaires en faveur des pauvres et des femmes.
29. Voir Annexe A sur les mandats des Nations Unies relatifs aux politiques fiscales équitables pour les deux sexes.
30. Le Paragraphe 28 porte sur les problèmes des pays en développement. Pour un examen complet de ces questions, voir PNUD (2003).
31. Voir Çağatay (2001) pour un examen détaillé.
32. Voir Williams (2003) pour un manuel qui examine les accords commerciaux d'un point de vue sexospécifique. Voir également Keklik (2002) et Hassanali (2000).
33. Le Secrétaire général de l'ONU a introduit la notion de doubler les niveaux actuels d'APD, ce qui n'est toutefois pas mentionné expressément dans le document.

34. Cette perspective est largement diffuse parmi les universitaires, certains gouvernements et même des chercheurs du FMI, que la libéralisation financière aveugle durant les années 90 a eu d'importantes conséquences négatives, notamment sur les pays en développement (Prasad, Rogoff, Wei et Kose 2003). Le recours par la Malaisie de contrôles de capitaux durant la crise asiatique, par exemple, est désormais largement considérée comme un succès (Rodrik 2001).

35. Il s'agit là d'un point clé soulevé par les OSC dans leur appel à l'annulation de la dette (Audiences Société civile 2000; WEDO et UNIFEM 2002; Kalima 2003 et autres représentants de la société civile dans ONU 2003).

36. Il est également important de noter qu'on se demande si l'issue des négociations budgétaires permettra ou non d'honorer ces engagements. Aux Etats-Unis, les déficits budgétaires devraient augmenter à cause des réductions fiscales proposées pour les gros contribuables et de la charge des dépenses militaires imposée par la guerre actuelle en Irak.

37. Depuis l'adoption du Consensus de Monterrey, la scène politique et économique internationale a été témoin de nombreux faits nouveaux qui sont source de préoccupation sérieuse sur les réels changements que peuvent apporter ces discussions. Compte tenu de la politique en Irak, le système multilatéral et sa légitimité ont été sapés. Cependant, même avant la guerre, qui a signifié un échec vers l'unilatéralisme, la puissance leader de l'économie mondiale n'avait guère été disposée à respecter ou participer pleinement à toute une série d'engagements multilatéraux, comme la protection de l'environnement (ex. Protocole de Kyoto), la Cour pénale internationale, ainsi qu'à des domaines de politique commerciale. Malgré la rhétorique de la libéralisation des échanges, des mesures prises récemment par le gouvernement des Etats-Unis dans le domaine commercial (protection de l'agriculture et de la sidérurgie) et le retrait des engagements pris à Doha sur la fourniture de médicaments bon marché aux pays pauvres semblent indiquer qu'il a fait machine arrière par rapport aux concessions limitées faites précédemment. A l'heure actuelle, par conséquent, il n'est pas clair de quelle façon les grands événements politiques continueront d'infléchir l'avenir du multilatéralisme, la coopération internationale et le rôle des Nations Unies, y compris celui de l'ECOSOC, dans l'économie mondiale.

## BIBLIOGRAPHIE

- Ackerly, Brooke. 1997. "What's in a Design? The Effects of NGO Programme Delivery choices on Women's Empowerment in Bangladesh", dans Anne Marie Goetz (éd.) *Getting Institutions Right for Women in Development*, Zed Press: Londres.
- Apps, Patricia et Elizabeth Savage. 1981. "A Tax Discrimination by Dependent Spouse Rebates or Joint Taxation", dans National Status of Women Committee (éds), *Documents et actes sur les femmes et la taxation*, Melbourne.
- Arestis, Philip. 1993. "Financial Liberalization and Economic Development: A critical exposition." dans Philip Arestis (éd.), *Money and Banking: Issues for the Twenty First Century*, MacMillan: Basingstoke, pp. 287-303.
- Arestis, Philip et al. 2002. "Finance and Development: Institutional and Policy Alternatives to Financial Liberalization Theory", Working Paper, Levy Economic Institute, Bard College: New York.
- Bajtelsmit, Vickie et Alexandra Bernasek. 1996. "Why Do Women Invest Differently Than Men?" *Financial Counseling and Planning*, vol. 7.
- Bajtelsmit, V. et J. Van Derhei. 1997. "Risk Aversion and Pension Investment Choices", in Michael S. Gordon et al (eds.), *Positioning Pensions for the Twenty-Fist Century*, University of Pennsylvania Press: Philadelphie.
- Bakker, Isabela (éd). 1994. *Rethinking Restructuring: Gender and Change in Canada*, University of Toronto Press: Toronto.
- Beneria, L. 2001. "Shifting the Risk: New Employment Patterns, Informalization, and Women's Work", *International Journal of Politics, Culture and Society*, Vol. 15, No. 1, septembre, pp. 27-53.
- Beneria, L. et S. Feldman (éds). 1992. *Unequal Burden: Economic Crises, Persistent Poverty, and Women's Work*, Westview Press: Boulder.
- Beneria, L. and Maria Sagrario Floro. 2002. "Homeworking, Finance and Bargaining Power, Rethinking Labor Market Informalization" Conférence sur l'emploi précaire, la pauvreté et la protection sociale, Cornell University, 18-19 octobre.
- Berik, Günseli. 2000. "Mature Export-led Growth and Gender Wage Inequality in Taiwan", *Feminist Economics*, Vol. 6, No. 3, novembre.
- Berik, Günseli, Yana van der Meulen Rodgers et Joseph E. Zveglich, Jr. 2002. "Does Trade Promote Gender Wage Equity? Evidence from East Asia", Document de travail CEPA 2002-14, New School University.
- Blecker, Robert. 1998. "The Globalization of Finance and the Limits on National Policy Autonomy: A Survey of the Debate", Document préparé pour le projet de l'Institut de politique économique sur le financement mondial et la politique économique nationale, juillet.
- Braunstein, Elissa. 2003. "Gender, Globalization and FDI", Communication présentée à la Conférence sur Genre, macroéconomie et économie internationale, tenue à l'Université de l'Utah, 2-4 juin.
- \_\_\_\_\_. 2000. "Engendering Foreign Direct Investment: Family Structure, Labor Markets and International Capital Mobility". *World Development*, Vol. 28, No. 7.
- Braunstein, E. et G Epstein. 2002. "Bargaining Power and Foreign Direct Investment in China: Can 1.3 Billion Consumers Tame the Multinationals?" *Document de travail PERI* No. 45, <http://www.umass.edu/peri/pdfs/WP45.pdf>.
- Bulir, Ales. 2001. "The Impact of Macroeconomic Policies on the Distribution of Income", *Annals of Public and Cooperative Economics*, Vol. 72, No. 2, pp. 253-270.
- Çağatay, Nilüfer. 2003. "Economic Growth, Gender Inequalities and Poverty Reduction" prochainement dans Mara Martínez (éd.) *Reducción de la Pobreza, Gobernabilidad Democrática y Equidad de Género* (traduction espagnole), actes de la Conférence GTZ, Managua.
- \_\_\_\_\_. 2002. "Gender Budgets and Beyond: Feminist Fiscal Policy in the Context of Globalization", Document présenté aux réunions AWID (Association for Women's Rights in Development) à Guadalajara (Mexique), octobre.
- \_\_\_\_\_. 2001. "Trade Gender and Poverty", Document de référence pour le PNUD, *Making Trade Work For People*.

[http://www.undp.org/mainundp/propoor/docs/pov\\_tradegenderpoverty\\_doc.pdf](http://www.undp.org/mainundp/propoor/docs/pov_tradegenderpoverty_doc.pdf).

- \_\_\_\_\_. 1996. "Trade and Gender in Issues of Concern: Asian and Pacific Developing Economies and the first WTO Ministerial Conference", *ESCAP Studies in Trade and Investment* 22, Djakarta (Indonésie).
- Çağatay, Nilufer et Günseli Berik. 1994. "What Has Export-Oriented Manufacturing Meant for Turkish Women?" dans Pamela Sparr (éd.) *Mortgaging Women's Lives: Feminist Critiques of Structural Adjustment*, Zed Press: Londres.
- Çağatay, Nilufer, D. Elson et Caren Grown. 1995. "Introduction to the Special Issue on Gender, Adjustment and Macroeconomics". *World Development*, Vol. 23, No. 11, novembre.
- Çağatay, Nilufer et Korkut Ertürk. 2003. "Globalization: A Macroeconomic Perspective", Document préparé pour l'OIT et la Commission mondiale sur les dimensions sociales de la mondialisation, Genève.
- Çağatay, Nilüfer, Mumtaz Keklik, Radhika Lal et James Lang. 2000. *Budgets as If People Mattered: Democratizing Macroeconomic Policies*, PNUD, SEPED, Bureau for Development Policy.
- Carr, Marilyn, Marty Chen et Jane Tate. 2000. "Globalization and Homebased Workers", *Feminist Economics*, Volume 6, No. 3, novembre, pp. 123-142.
- Chu, Yun-Peng et Hal Hill (éds). 2001. *The Social Impact of Asian Financial Crisis*, Edward Elgar: Londres.
- Civil Society Hearings. 2002. Déclaration à la cinquième session plénière pour la Conférence internationale sur le financement du développement. <http://www.un.org/ffd/statements/csfe.htm>.
- \_\_\_\_\_. 2000. "Financing for Development: Hearings with Civil Society: Summary of Panel Presentations and Discussions", 6-7 novembre, ONU, New York.
- Commonwealth Secretariat. 1989. *Engendering Adjustment for the 1990s*, Commonwealth Secretariat: Londres.
- Cornia, G., R. Jolly et F. Stewart (eds). 1987. *Adjustment with a Human Face*, Clarendon Press: Oxford.
- Diaz-Alejandro, Carlos. 1985. "Good-Bye Financial Repression, Hello Financial Crash," *Journal of Development Economics*, Vol. 19, Nos 1-2, septembre, pp. 1-24.
- Doss, Cheryl. 1996. "Women's Bargaining Power in Household Economic Decisions: Evidence from Ghana", Staff Paper Series, Department of Applied Economics, Université du Minnesota.
- Coalition oecuménique pour la justice économique. 2001. "Justice The Heart of the Matter: An Ecumenical Approach to Financing for Development", Document préparé pour le Conseil oecuménique des églises, Toronto, janvier.
- Elson, Diane, 1996. "Appraising Recent Developments in the World Market for Nimble Fingers" dans Amrita Chachhi and Renee Pitin (éds), *Confronting State, Capital and Patriarchy*, MacMillan Press, Ltd, pp. 35-55.
- \_\_\_\_\_. 1993. "Gender-Aware Analysis and Development Economics", *Journal of International Development*, Vol. 5, No. 2.
- \_\_\_\_\_. (éd.). 1991. *Male Bias in the Development Process*, Manchester University Press: Manchester.
- Elson, Diane et Nilufer Çağatay. 2000. "The Social Content of Macroeconomic Policies", *World Development*, 28(7), juillet.
- Elson, Diane et Ruth Pearson (éds). 1989. *Women's Employment and Multinationals in Europe*, MacMillan Press: Londres.
- Epstein, Gerald A. 1993. "Monetary Policy in the 1990s: Overcoming the barriers to Equity and Growth" in G. Dymski et al (eds), *Transforming the U.S. Financial System: Equity and Efficiency for the 21<sup>st</sup> Century*, Economic Policy Institute Series, M. E. Sharpe, Inc: Armonk, New York, pp. 65-98.
- Ertürk, K. et N. Çağatay. 1995. "Macroeconomic Consequences of Cyclical and Secular Changes in Feminization: An Experiment at Gendered Macromodeling" *World Development*, vol. 23. No. 11, pp. 1969-1980.
- Fitzgerald, V. 2000. "Capital Surges, Investment Instability and Income Distribution After Financial Liberalization", in W. Mahmud (éd), *Adjustment and Beyond: The Reform Experience of South Asia*, MacMillan Press: Basingstoke.
- Floro, Maria. 2001a. "Gender Dimensions of Financing for Development", Document de référence préparé pour le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), New York.

- \_\_\_\_\_. 2001b. "Gender Audit of the Facilitator's Draft Outcome of the International Conference on Financing for Development". Document non publié préparé pour le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), octobre.
- \_\_\_\_\_. 1997. "Dynamic Interaction Between Sectoral Policy and Gender Issues: Empirical Evidence in the Asia Pacific Region". Document préparé pour l'Atelier du PNUD et de la Division statistique ONU sur l'Intégration du travail rémunéré et non rémunéré dans les politiques nationales, Séoul (Corée), mai.
- \_\_\_\_\_. 1995. "Economic Restructuring, Gender and the Allocation of Time", *World Development*, vol. 23, No. 11, novembre.
- Floro, Maria S. et Marjorie Miles. 2003. "Time Use, Work and Overlapping Activities: Evidence from Australia", *Cambridge Journal of Economics*, à venir.
- Floro, Maria et Stephanie Seguino. 2000. "Does Gender Have any Effect on Aggregate Saving? An Empirical analysis", Document préparé pour le Rapport de la Banque mondiale "Gender and Development Policy and Research", Washington, D.C.
- Floro, Maria Sagrario et Pan Yotopoulos. 1991. *Informal Credit Markets and the New Institutional Economics*, Westview Press: Boulder, Colorado.
- Foerde, Janice. 2003. "The Monterrey Consensus: A Failure to Challenge the Status-Quo", dans Women's Environment and Development Organization (WEDO) et Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, *Women Challenging Globalization*, UNIFEM: New York.
- Fong, Monica et Heli Perrett. 1991. *Women and Credit*. FinAFRICA, Cassa di Risparmio delle Provincie Lombarde: Milan.
- Fontana, Marzia, Susan Joekes et R. Masika. 1998. "Global Trade Expansion and Liberalization: Gender Issues and Impacts". Rapport commandité par le Département pour le développement international, BRIDGE Report No. 42. Institute of Development Studies, Université du Sussex: Brighton, janvier.
- Fontana, Marzia et Adrian Wood. 2000. "Modeling the Effects of Trade on Women, At Work and At Home," *World Development*, 28(7), July: 1173-90.
- Fussell, Elizabeth. 2000. "Making Labor Flexible: The Recomposition of Tijuana's Maquiladora Female Labor Force", *Feminist Economics*, Vol. 6, No. 3, novembre.
- Germidis, Dimitri et al. 1991. *Financial Systems and Development: What Role for the Formal and Informal Financial Sectors?*, OCDE: Paris.
- Ghate, Prabhu. 1992. *Informal Finance: Some Findings from Asia*. Oxford University Press et Asian Development Bank: Manille.
- Gladwin, Cristina (éd). 1991. *Structural Adjustment and African Women Farmers*, University of Florida Press: Gainesville.
- Goetz, Anne Marie et Rina Sen Gupta. 1996. "Who Takes the Credit: Gender, Power and Control over Loan Use in Rural Credit Programmes in Bangladesh", *World Development* Vol. 24, No. 1, janvier.
- Gonzalez de la Rocha, M. 1988. "Economic Crisis, Domestic Reorganization and Women's Work in Guadalajara, Mexico", *Bulletin of Latin American Research* Vol. 7, No. 2.
- Greenwood, Jeremy et Boyan Jovanovic. 1990. "Financial Development, Growth and the Distribution of Income" *Journal of Political Economy*, Vol. 98, No. 5, pp. 1076-1107.
- Griffith-Jones, Stephany. 2000. "The International Financial Architecture: Issues and Propositions", Document de synthèse, Commonwealth Secretariat Economic Affairs Division.
- Groenwegen, P. 1981. "The Income Unit Taxation: Individual, Married Couple and Family", dans National Status of Women Committee (éds), *Documents et actes sur les femmes et la taxation*, Melbourne.
- Grown, Caren, Diane Elson et Nilufer Çağatay. 2000, "Introduction", *World Development*, Vol. 29, No. 7, juillet 2000, pp. 1145-1156.
- Grunberg, I. 1998. "Double Jeopardy: Globalization, Liberalization and the Fiscal Squeeze", *World Development*, Vol. 26, No.4, pp. 591-606.
- Haq, Mahbub Ul, Inge Kaul et Isabelle Grunberg (éds). 1996. *The Tobin Tax: Coping with Financial Volatility*, Oxford University Press: New York.

- Hassanali, S. 2000. "International Trade: Putting Gender into the Process (Initiatives and Lessons Learned)" Document de synthèse préparé pour Status of Women Canada, décembre.  
[http://www.swc-cfc.gc.ca/pubs/0662661974/200012\\_0662661974\\_e.pdf](http://www.swc-cfc.gc.ca/pubs/0662661974/200012_0662661974_e.pdf).
- van der Hoeven, R. 2000. "Poverty and Structural Adjustment: Some Remarks on the trade-off Between Equity and Growth", ILO Employment Paper 2000/4, OIT: Genève.
- Human Development Network (HDN) et Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). 1997. *Philippine Human Development Report*, Manille, Philippines.
- Hungerford, Thomas. 1999. "Saving for a Rainy Day: Does Pre-retirement Access to Retirement Savings Increase Retirement Saving?", Document de travail, Social Security Administration.
- Organisation internationale du travail (OIT). 2002. *Decent Work and the Informal Economy*, Conférence internationale du travail, 90ème Session, Genève.
- \_\_\_\_\_. 1998. *World Employment Report, 1998-1999*, OIT:Genève.
- Joekes, Susan et Ann Weston. 1994. *Women and the New Trade Agenda*, UNIFEM: New York.
- Kalima, Barbara. 2003. "The Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative: Experiences of Implementation in Africa" dans Audiences et dialogue ECOSOC avec des représentants de la société civile, siège ONU, New York, 20 mars.
- Kapur, Basant. 1983. "Optimal Financial and Foreign Exchange Liberalization of Less Developed Economies", *Quarterly Journal of Economics*, Vol. 98, No. 1, pp. 41-62.
- Karlekar, M. 1982. *Poverty and Women's Work: A Study of Sweeper Women in Delhi*, Vika Publishing House: New Delhi.
- Keklik, Mumtaz. 2003. "Modalities of Impact Assessments of International Trade and Trade Agreements" Communication présentée à la Conférence sur Genre, macroéconomie et économie internationale, tenue à l'Université de l'Utah, 2-4 juin.
- King, Robert et Ross Levine. 1993. "Finance and Growth: Schumpeter Might Be Right", *Quarterly Journal of Economics*. Vol. 108, No. 3, pp. 717-737.
- Kucera, David. 2001. "The Effects of Core Worker Rights on Labour Costs and Foreign Direct Investment: Evaluating the "Conventional Wisdom," Documents de synthèse IIES, DP/130/2001, OIT: Genève.
- Kucera, David and W. Milberg. 2000. "Gender Segregation and Gender Bias in Manufacturing Trade Expansion: Revisiting the 'Wood Asymmetry'", *World Development*, Vol. 28, No. 7, July.
- Lim, Joseph. 2000. "The Effects of the East Asian Crisis on the Employment of Women and Men: The Philippine Case", *World Development*, Vol. 29, No. 7, juillet 2000, pp. 1285-1306.
- Lucas, Robert. 1988. "On the Mechanics of Economic Development," *Journal of Monetary Economics*, Vol. 22, No. 1, juillet, 3-42.
- Manning, Linda and Patricia Graham. 2000. "Banking and Credit" dans Janice Petersen and Meg Lewis (éds) *The Elgar Companion to Feminist Economics*, Edward Elgar: Cheltenham.
- Mayoux, Linda. 2002. "Women's Empowerment or Feminisation of Debt? Towards a New Agenda in African Microfinance", document de synthèse pour la Conférence One World Action, Royaume-Uni, Département pour le développement international, Londres, 21-22 mars.
- McKinnon, Ronald. 1973. *Money and Capital in Economic Development*. Brookings Institution: Washington D.C.
- Milanovic, B. 2003. "The Two Faces of Globalization: Against globalization as we know it", *World Development*, Vol. 31, No. 4, pp. 667-83.
- Nussbaum, Martha. 2002. "Women's Capabilities and Social Justice," in L. Benería and S. Bisnath, (éds.), *Global Tensions. Opportunities and Challenges in the World Economy*, Roudledge: New York.
- Ozler, Sule. 2000. "Export Orientation and Female Share of Employment: Evidence from Turkey". *World Development*. Vol. 28, No. 7, juillet.
- Pagano, Marco. 1993. "Financial Markets and Growth: An Overview". *European Economic Review*, Vol. 37, Nos. 2-3, pp. 613-622.
- Pollin, Robert (éd.). 1997. *The Macroeconomics of Finance, Saving and Investment*, University of Michigan Press: Ann Arbor.

- Prasad, E, K. Rogoff, C. Wei et Kose. 2003. *The Effects of Financial Globalization on Developing Countries: Some Empirical Evidence*, FMI: Washington D.C., mars. <http://www.imf.org>
- Prugl, E. 1999. *The Global Construction of Gender: Home-Based Work in the Political Economy of the 20<sup>th</sup> Century*, Columbia University Press: New York.
- Rodrik, D. 2001. "The Global Governance of Trade as if Development Really Mattered," Document de référence PNUD préparé pour "Making Trade Work for People"  
[http://www.undp.org/mainundp/propoor/docs/pov\\_globalgovernancetrade\\_pub.pdf](http://www.undp.org/mainundp/propoor/docs/pov_globalgovernancetrade_pub.pdf).
- \_\_\_\_\_. 1997. *Has Globalization Gone Too Far?*, Institute for International Economics: Washington D.C.
- Seguino, Stephanie. 2000. "Gender Equality and Economic Growth: A Cross-Country Analysis", *World Development*, Vol. 28, No. 7, juillet.
- Sen, Amartya. 1998. "Human Development and Financial Conservatism", *World Development*, Vol. 26, No. 4, pp. 742-73.
- Sen, Amartya et Jean Dreze. 1995, *Hunger and Public Action*, Oxford University Press: New Delhi et Oxford.
- Sen, Gita et Caren Grown. 1985. *Development Alternatives, Crises and Alternative Visions*, Secrétariat DAWN: New Delhi.
- Shaw, Edward. 1973. *Financial Deepening in Economic Development*. Oxford University Press: New York.
- Singh, Ajit. 2002. "Capital Account Liberalization, Free Long-Term Capital Flows, Financial Crises and Economic Development", Article présenté à la Conférence IDEA sur 'Fonds internationaux et pays en développement: questions de théorie et de politique dans le contexte actuel', 16-19 décembre 2002, Tamil Nadu, Inde  
[http://www.networkideas.org/feathm/dec2002/Ajit\\_singh\\_Paper.pdf](http://www.networkideas.org/feathm/dec2002/Ajit_singh_Paper.pdf).
- \_\_\_\_\_. 1997. "Stock Markets, Financial Liberalisation and Economic Development", *Economic Journal*, Vol. 107, pp. 771-782.
- Singh, Ajit et Ann Zammit. 2000, "International Capital Flows: Identifying the Gender Dimension", *World Development*, Vol. 29, No. 7, July 2000, pp 1249-1268.
- Sparr, Pamela (éd). 1994. *Mortgaging Women's Lives: Feminist Critiques of Structural Adjustment*, Zed Press: Londres.
- Standing, Guy. 1999. *Global Labour Flexibility: Seeking Distributive Justice*, St. Martin's Press: New York.
- Stiglitz, Joseph. 1994. "The Role of the State in Financial Markets", dans *Actes de la Banque mondiale de la Conférence annuelle de 1993 sur l'économie du développement*, Banque mondiale: Washington, D.C.
- Sunden, Annika et B. Surette. 1998. "Gender Differences in the Allocation of Assets in Retirement Savings Plans", *American Economic Review*. Vol. 88, No. 2, pp. 207-211.
- Taylor, Lance. 1983. *Structuralist Macroeconomics: Applicable Models in the Third World*, McGraw-Hill: New York.
- \_\_\_\_\_. 1997. "Growth in Two Countries with International Debt", document non publié, New School for Social Research, avril.
- ONU. 2003. "Audiences et Dialogue de l'ECOSOC avec des représentants de la société civile", Siège de l'ONU, New York, 20 mars.
- \_\_\_\_\_. 2002a. *Rapport de la Conférence internationale sur le financement pour le développement*, Monterrey, Mexique, 18-22 mars 2002. ONU A/CONF.198/11.
- \_\_\_\_\_. 2002b. *Résultat de la Conférence internationale sur le financement: Rapport du Secrétaire général*, 23 août 2002. Document ONU A/57/344.
- \_\_\_\_\_. 1999. *1999 World Survey on the Role of Women in Development: Globalization, Gender and Work*, ONU, Division pour la promotion de la femme, Département des affaires économiques et sociales: New York.
- \_\_\_\_\_. 1995a. *The World's Women 1995: Trends and Statistics*, Division des statistiques de l'ONU: New York.
- \_\_\_\_\_. 1995b. *Quatrième Conférence mondiale sur la femme: Plateforme d'action et Déclaration de Beijing*, Département des Nations Unies pour l'information du public: New York.

- \_\_\_\_\_. 1995c. *Sommet mondial pour le développement social: la Déclaration et le Programme d'action de Copenhague*. Département d'information du public de l'ONU: New York.
- \_\_\_\_\_. 1993. *Conférence mondiale des Nations Unies sur les droits de l'homme: la Déclaration et le Programme d'action de Vienne*, Département d'information du public de l'ONU: New York.
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). 1997. *Rapport sur le commerce et le développement*, Publications des Nations Unies: New York.
- Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM). 2000. *Progress of the World's Women 2000: UNIFEM Biennial Report*, UNIFEM: New York.
- Programme des Nations Unies pour le développement. PNUD. 2003. *Making Global Trade Work for People*, Earthscan Publications: Londres.
- \_\_\_\_\_. 1995 - 2000. *Human Development Report*, Oxford University Press: New York et Oxford.
- Service de liaison des Nations Unies avec les organisations non gouvernementales (NGLS). 2001. *NGLS Roundup*, No. 83, novembre.
- Weisbrot, Mark, Dean Baker, Robert Naiman et Gila Neta. 2001. "Growth May Be Good for the Poor – But are IMF and World Bank Policies Good for Growth? A closer Look at the World Bank's Most Recent Defense of its Policies", Center for Economic Policy Research: Washington, D.C., mai. [http://www.cepr.net/globalization/Growth\\_May\\_Be\\_Good\\_for\\_the\\_Poor.htm](http://www.cepr.net/globalization/Growth_May_Be_Good_for_the_Poor.htm).
- Williams, Mariama. 2003. "An Equitable World is Possible and Necessary. Women at the FfD Declare", 19 mars, Monterrey, Mexique.
- Women's Caucus. 2002. "An Equitable World is Possible and Necessary. Women at the FfD Declare", 19 mars, Monterrey, Mexique.
- Women's Environment and Development Organization (WEDO). 1999. "A Gender Agenda for the World Trade Organization," WEDO Primer, novembre, New York.
- Women's Environment and Development Organization (WEDO) et UNIFEM. 2002. *Women Challenging Globalization*, UNIFEM: New York.
- Woods, Elmira. 2003. "The Power of Influence: FfD, the United States and ODA", dans Women's Environment and Development Organization (WEDO) et Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, *Women Challenging Globalization*, UNIFEM: New York, pp. 12-18.
- Banque mondiale. 2001. *Engendering Development: Through Gender Equality in Rights, Resources and Voice*. Oxford University Press et Banque mondiale: Washington, D.C.
- \_\_\_\_\_. 1998. *East Asia: The Road to Recovery*, Banque mondiale: Washington, D.C.
- Banque mondiale et FMI. 2002. "A Heavily Indebted Poor Countries Initiative and Poverty Reduction Strategy Papers: Progress Report," Mémoire conjoint du Président de la Banque mondiale, James Wolfensohn, et le Directeur général du FMI, Horst Kohler, septembre.
- Zeitlin, June. 2003. "Turning Words into Action", dans Women's Environment and Development Organization (WEDO) et Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, *Women Challenging Globalization*, UNIFEM: New York, pp. 4-7.